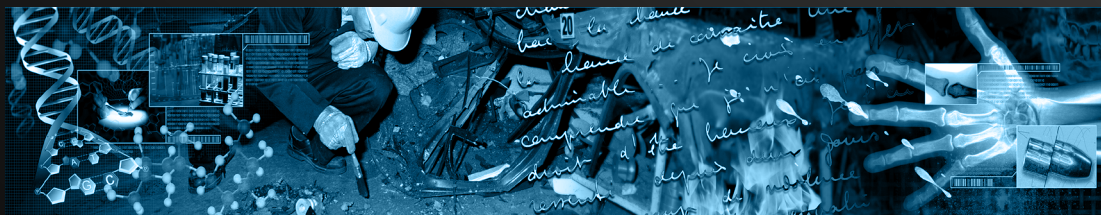


Guide des services en sciences judiciaires

LABORATOIRE DE SCIENCES JUDICIAIRES ET DE MÉDECINE LÉGALE



Cette publication est une production du
Laboratoire de sciences judiciaires et
de médecine légale du ministère de la
Sécurité publique

Révision linguistique: Suzanne Marchand
Correction: Julie Tardif, Alicia May Hébert, Nicole Dion
Graphisme, photographies et mise en page: Thierry Marcoux

Dépôt légal - Septembre 2014
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 978-2-550-91711-3 (5e édition, 2022)
ISBN 978-2-550-71315-9 (4e édition entièrement révisée, 2021)
ISBN 978-2-550-71315-9 (3e édition entièrement révisée, 2014)
ISBN 2-551-21765-2 (2e édition, 2003)
ISBN 2-551-21382-7 (1ère édition, 2001)
(Gouvernement du Québec)

© 2022, tous droits de traduction et d'adaptation, en totalité ou en partie, réservés pour tous pays. Toute reproduction par procédé mécanique ou électronique, y compris la micro reproduction, est interdite sans l'autorisation écrite du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale.

GuideServiceLSJML-20220429



GUIDE DES SERVICES en SCIENCES JUDICIAIRES

Les services offerts et les procédures suggérées
pour le prélèvement, l'entreposage et le transport
des pièces à conviction

INTRODUCTION

LA MISSION DU LABORATOIRE DE SCIENCES JUDICIAIRES ET DE MÉDECINE LÉGALE	10
LES OBJECTIFS DU GUIDE DES PROCÉDURES	10
LES CLIENTS	10

SERVICES D'ASSISTANCE POUR SCÈNES DE CRIME

INTRODUCTION	11
LES MODALITÉS D'UTILISATION DES SERVICES DISPONIBLES	11
RECONSTITUTION D'UNE SCÈNE DE CRIME	12
CORPS ET OSSEMENTS	13
INCENDIES ET EXPLOSIONS	13
RECHERCHE DE SUBSTANCES BIOLOGIQUES	14
CHIMIE	14
DOCUMENTS	14

BALISTIQUE - GUIDE DE PRÉLÈVEMENT

Armes à feu	15
Armes blanches	16
Armes de choc	17
Armes de jet	17
Armes à impulsion électriques	18
Tasers provenant des corps policiers	18
Cartouches	19



Douilles	19
Projectiles	20
Vêtements	21
Marques et empreintes	21

BIOLOGIE - GUIDE DE PRÉLÈVEMENT

Objets manipulés (ADN déposé par contact)	22
Salive	23
Sang	24
Sperme	26
Téguments pileux (cheveux, poils, etc.)	27
Autres	28
Directives pour la recherche de personnes disparues par analyses d'ADN	29

CHIMIE - GUIDE DE PRÉLÈVEMENT

Béton, mortier, plâtre et autres matériaux solides ou liquides	30
Irritants	31
Objets brisés	31
Objets et éléments métalliques	32
Peintures et autres enduits	32
Plastiques et caoutchouc	33
Ruban gommé	34
Fibres	34
Textiles	35
Verre	36

DOCUMENTS - GUIDE DE PRÉLÈVEMENT

Analyse comparative d'écriture	37
Appareils d'impression et documents imprimés	39
Contrefaçon	40
Documents altérés	40
Documents coupés, déchirés, détachés ou déchiquetés, allumettes de carton	41
Documents endommagés	41
Fouillage (écrits latents)	42
Instruments d'écriture, encre	43
Papier	43

EXPLOSIONS ET INCENDIES - GUIDE DE PRÉLÈVEMENT

Débris d'explosion (mélange de gaz ou de vapeur)	44
Explosifs (bombes)	45
Incendie	45
Pièces d'équipement	47
Substances chimiques ou inflammables	48

IMAGERIE - GUIDE DE PRÉLÈVEMENT

Médias numériques, fichiers photo ou vidéo	49
Photographies conventionnelles imprimées, pellicules photographiques	50
Services photographiques	51

MÉDECINE LÉGALE - GUIDE DE PRÉLÈVEMENT

Corps humain	52
Dentition (odontologie judiciaire)	53



Exhumation.....	54
Morsure.....	55
Ossements.....	55

TOXICOLOGIE - GUIDE DE PRÉLÈVEMENT

Agressions sexuelles.....	57
Appareils de détection d'alcool approuvés.....	57
Capacités affaiblies par les drogues et les médicaments (DRE), bris de condition.....	58
Pièces à conviction.....	59
Rapports d'opinion.....	59
Expertises en alcoolémie (rétro-calculs et autres).....	60
Trousses à prélèvement sanguin.....	60
Contenants non approuvés.....	62
Protocole relatif aux prélèvements post-mortem pour analyses toxicologiques.....	63
Empreintes latentes.....	64

ACHEMINEMENT DES PIÈCES À CONVICTION

ACHEMINEMENT DES PIÈCES À CONVICTION.....	65
MOYENS D'ACHEMINEMENT DES PIÈCES À CONVICTION.....	65
PIÈCES LOURDES OU DE GRANDE TAILLE.....	65
PIÈCES À CONVICTION NON RECEVABLES PAR LE LSJML.....	66
Ossements.....	66
Drogues.....	66
Substances inconnues.....	66
RETOUR DES PIÈCES À CONVICTION.....	66

Expertise terminée au LSJML	66
Expertise terminée au LSJML avec une demande de révélation d'empreintes latentes	66
Retour des pièces à conviction au LSJML pour d'autres expertises suite à une demande de révélation d'empreintes latentes	67
Pièces à conviction provenant du Grand Nord du Québec	67
ANNULATION D'UNE DEMANDE D'EXPERTISE	67
DESTRUCTION DE PIÈCES À CONVICTION	67
PROTOCOLE À SUIVRE POUR L'ADMISSION DE SUBSTANCES INCONNUES AU LSJML	68
Substance en lien avec une mort suspecte, une intoxication ou une surdose (Drogue)	68
Menace CBRN (Chimique, Biologique, Radiologique, Nucléaire)	68
Démantèlement de laboratoire clandestin	68
Substances explosives	69
Toute autre substance inconnue	69
COMMUNICATIONS ET SERVICE À LA CLIENTÈLE	
SERVICES	71
SERVICE DES PIÈCES À CONVICTION (SPAC)	71
DOSSIERS NON RÉSOLUS	71
INFO-GDE	71
FORMATION À LA CLIENTÈLE	71
CONVERSION D'UNITÉS MÉTRIQUES ET IMPÉRIALES	
Tables de conversion	73



LA MISSION DU LABORATOIRE DE SCIENCES JUDICIAIRES ET DE MÉDECINE LÉGALE

Le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale (LSJML) est un organisme qui relève du ministère de la Sécurité publique du Québec.

Il a pour mission de réaliser des expertises objectives pour soutenir et éclairer l'administration de la justice du point de vue scientifique. Le LSJML procède à des expertises en sciences judiciaires et en médecine légale pour l'administration de la justice et soutient les enquêtes policières et judiciaires. L'énoncé de mission du LSJML s'inscrit à l'intérieur de celui du ministère de la Sécurité publique qui consiste à « assurer, de concert avec nos partenaires, la sécurité publique au Québec ».

Le LSJML est composé des services opérationnels suivants : biologie/ADN, chimie judiciaire (chimie, explosions, incendies), criminalistique (balistique, documents), imagerie, médecine légale et toxicologie.

Ses spécialistes, recrutés dans les différents domaines (biologie, chimie, génie, pathologie, physique, etc.) sont appelés à soutenir, s'il y a lieu, les résultats de leurs expertises devant les tribunaux en tant que « témoins experts ».

LES OBJECTIFS DU GUIDE DES PROCÉDURES

Ce document vise à atteindre les deux objectifs suivants :

- Informer les clients des services offerts par le LSJML.
- Permettre aux clients d'obtenir des résultats d'expertise de la meilleure qualité possible, grâce à des méthodes appropriées de prélèvement, d'entreposage et de transport des pièces à conviction.

LES CLIENTS

Le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale offre ses services à tout organisme, direction ou service, gouvernemental ou para-gouvernemental, qui opère sur le territoire québécois.

Les principaux utilisateurs sont :

- Les services de police
- Le ministère de la Justice du Québec
- Le ministère de la Sécurité publique
- Le Bureau du coroner
- Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
- L'École nationale de police du Québec
- La Commission de la santé et de la sécurité du travail
- Les Forces armées canadiennes
- La Gendarmerie royale du Canada

INTRODUCTION

Lorsque nécessaire, le LSJML offre aux clients un service d'assistance pour les scènes de crime.

En cas de besoin essentiel, ce service permet à tout utilisateur d'obtenir les services d'un ou de plusieurs spécialistes du LSJML sur une scène de crime pour aider à reconstituer le déroulement des événements ou effectuer des prélèvements ou des mesures spécialisées.

Le spécialiste du LSJML rédige, par la suite, un rapport qui peut être déposé en cour.

LES MODALITÉS D'UTILISATION DES SERVICES DISPONIBLES

Lorsqu'après l'examen de la scène de crime, les spécialistes en identité judiciaire sont d'avis qu'ils ont besoin de l'assistance d'un spécialiste du LSJML, ils doivent appeler au 📞 **514 873-2704**





RECONSTITUTION D'UNE SCÈNE DE CRIME

Service de la balistique (Tirs et projectiles)

 514 873-2704

Situation :

- Homicide, mort suspecte ou accident avec arme à feu ou arme de jet.
- Fusillade.
- Méfait avec arme à feu ou arme de jet.
- Scène d'envergure (accident, incendie, explosion, etc.).

Rôle :

- Perforations (nombre, compatibilité avec tir).
- Calibres impliqués.
- Nombre de coups de feu.
- Reconstitution 3D d'une scène de crime (utilisation d'un drone et/ou d'un scanner laser) avec possibilité de prise de mesure tel que :
 - Trajectoires.
 - Angles de tir.
 - Distances de tir.
 - Position du tireur.
 - Positionnement de diverses pièces à conviction.

Service de la biologie (Taches et projections de sang)

 514 873-2704

Situation :

- Homicide, mort suspecte avec taches ou projections de sang.
- Tentative de meurtre, blessure avec taches ou projections de sang.
- Évènement ou crime où l'on soupçonne que du sang a été nettoyé.
- Scène de crime altérée.

Rôle :

- Reconstitution de l'évènement.
- Luminol, recherche de sang invisible à l'œil.
- Position de la victime ou du suspect.
- Mouvements de la victime ou du suspect.
- Origine du sang.
- Arme utilisée.
- Nombre de coups portés.
- Patron de sang pouvant apparaître sur le suspect.
- Prélèvements.

CORPS ET OSSEMENTS

Service de la médecine légale  **514 873-2704**

[AVIS concernant le Service d'identification d'ossements](#)

Situation :

- Homicide.
- Mort suspecte.

Rôle :

- Reconstitution de la scène.
- Causes du décès.
- Moment du décès.

Service de l'odontologie judiciaire  **514 873-2704**

[Recherche de dossiers dentaires pour identification](#)

INCENDIES ET EXPLOSIONS

Service des explosions  **514 873-2704**

Situation :

- Explosion (bombe, mélange gazeux, poussières).
- Intoxication.

Rôle :

- Recherche des causes et des circonstances.
- Prélèvements.

Service d'incendies  **514 873-2704**

Situation :

- Incendie suspect.


Rôle :

- Recherche de la cause et des circonstances de l'incendie.
- Prélèvements.



RECHERCHE DE SUBSTANCES BIOLOGIQUES

[Informations aux policiers - Concernant les objets manipulés](#)

Service de la biologie/ADN  **514 873-2704**

Situation :

- Évènement ou crime où l'on soupçonne que du sang a été nettoyé.
- Scène de crime altérée.
- Agression sexuelle avec matériel biologique (cheveux, poils, salive, sang, sperme).

Rôle :

- Luminol, recherche de sang invisible à l'œil.
- Recherche de substances biologiques à l'aide d'une lampe judiciaire.
- Prélèvements.

CHIMIE

Service de la chimie  **514 873-2704**

Situation :

- Homicide.
- Délit de fuite.
- Introduction par effraction.

Rôle :

- Examen de lieu.
- Examen de véhicule.
- Recherche de traces (dépôts étrangers).
- Prélèvements (fibres, peinture et verre).

DOCUMENTS

Service de document  **514 873-2704**

Situation :

- Écrits sur objets fixes non transportables.

Rôle :

- Prise de notes détaillées (distinction des caractéristiques graphiques).
- Photographie spécialisée.

Armes à feu

! IMPORTANT :

S'il est impossible de vérifier que l'arme est chargée (parce qu'elle est rouillée, coincée ou que le mécanisme d'ouverture est complexe) :

- Apporter l'arme au Service de la Balistique du LSJML dès que possible en prenant toutes les précautions nécessaires.
- Ou téléphoner pour s'informer des précautions à prendre.

Si possible, faire parvenir chaque arme avec au moins trois cartouches récupérées sur place.

Si possible, faire parvenir les chargeurs avec les armes.

S.V.P. ne pas coller d'étiquette directement sur une arme de poing, ni sur un chargeur. Pour une arme longue, il est acceptable de coller une étiquette sur la crosse.

La recherche de substances biologiques sur les armes à feu devrait toujours se faire avant la recherche d'empreintes digitales et les tests balistiques.

Attention aux risques biologiques et aux coups de feu accidentels.

EXEMPLES :

Carabine, fusil, revolver, pistolet, mitraillette, mitrailleuse, stylo-pistolet, arme à poudre noire, arme à air comprimé, arme à CO₂, arme à blanc, arme modifiée, arme électrique, arme artisanale, silencieux et autres.

RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Identification (genre, marque, modèle, numéro de série).
- Calibre, capacité, pression de détente, dimensions.
- Classification de la catégorie juridique selon le Code criminel du Canada.
- Modifications.
- État de tir.
- Sûretés et possibilité de décharge accidentelle.
- Vitesse et énergie des projectiles.

- Niveau acoustique (silencieux).
- Lien possible avec une « cause non résolue » (douilles ou projectiles gardés en filière).
- Tirs expérimentaux (patron de dispersion, ricochet, vitre blindée, etc.).
- Restauration de numéro de série.

QUANTITÉ MINIMALE : Une pièce ou un morceau d'arme à feu.

À faire

- Noter la position de l'arme avant d'y toucher.
- Toujours considérer une arme à feu comme étant chargée.
- Toujours pointer le canon dans une direction sécuritaire pendant les manipulations (habituellement vers le sol).
- Retirer ou vider le chargeur. Placer les cartouches et le chargeur dans un sac, séparément.
- Vérifier que les chambres ou le barillet de l'arme sont vides. Si des cartouches ou des douilles s'y trouvent, les retirer et les placer dans des sacs séparés convenablement identifiés (par exemple, pour un fusil à canons superposés, noter la provenance de la douille - chambre du haut ou chambre du bas).
- Si possible, laisser la culasse ouverte (en insérant, par exemple, une attache rapide en travers de la fenêtre d'éjection).
- Si une arme à feu est récupérée dans un cours d'eau, prendre un contenant hermétique et récupérer l'arme à feu avec la même eau. Éviter d'exposer l'arme à feu à l'air, cela retardera l'oxydation des pièces métalliques.
- Faire vérifier par une personne qualifiée afin de s'assurer que l'arme est sécurisé avant de l'envoyer au LSJML.
- Sécuriser, si possible, les armes à feu à l'aide d'une attache autobloquante.
- Mettre les armes à feu obligatoirement dans des boîtes de transport appropriées.

En cas de doute, demander l'aide d'un spécialiste en balistique.



Ne pas



- Pointer une arme à feu (pièce à conviction) en direction d'une autre personne.
- Appuyer sur la détente.
- Regarder dans le canon.
- Actionner le mécanisme inutilement.
- Démonter l'arme.
- Nettoyer l'arme.
- Forcer le mécanisme.
- Insérer un objet dans le canon ou dans la chambre (ex. : crayon, douille, projectile, cartouche).
- Laisser une arme à feu humide à l'air libre.
- Ne pas placer les armes à feu et les munitions dans la même boîte, (sauf si elles ne peuvent être séparées). Dans ce cas, en aviser le LSJML.

CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Étui pour arme à feu.
- Boîte en carton neuve ou sac en papier (pour éviter la rouille).

ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

- S'assurer que l'arme n'est pas chargée.
- S'assurer que les cartouches, les douilles ou les projectiles sont emballés dans un contenant (sac), séparément de l'arme.
- Préserver de l'humidité.

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec le Service des pièces à conviction au ☎ 514 873-2704 au poste 61585 ou par courriel (pieces.lsjml@msp.gouv.qc.ca).

Armes blanches

! IMPORTANT :

Attention aux risques biologiques et aux coupures accidentelles.

EXEMPLES :

Couteau, dague à pousser, couteau papillon, « constant companion ».

RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

Description conforme au texte de loi, si possible.

QUANTITÉ MINIMALE : Une arme.

MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- Porter des gants en latex.
- Emballer chaque arme individuellement.

CONTENANT RECOMMANDÉ :

Boîte en carton.

ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

- S'assurer que l'arme ne percera pas l'emballage.
- Préserver les armes de la rouille.
- Le premier emballage (qui masque la nature du produit) doit être suffisamment robuste pour contenir la pièce en question.
- Placer l'arme dans une boîte neuve de carton solide, rigide et de dimension appropriée.
- Immobiliser l'arme pour ne pas qu'elle bouge et que la boîte se perfore.
- Utiliser un emballage similaire pour les morceaux de verre et les composants métalliques affilés ou brisés.
- Dans tous les cas, placer une étiquette avec la mention « Pièces coupantes » sur l'emballage externe.

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec le Service des pièces à conviction au ☎ 514 873-2704 au poste 61585 ou par courriel (pieces.lsjml@msp.gouv.qc.ca).

Armes de choc

EXEMPLES :

Coup-de-poing américain, nunchaku, manrikigusari, « morning star ».

RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

Description conforme au texte de loi, si possible.

MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

Emballer chaque arme individuellement.

QUANTITÉ MINIMALE : Une arme.

CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Boîte en carton.
- Sac en plastique.

ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

Préserver les armes de la rouille.

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec le Service des pièces à conviction au ☎ 514 873-2704 au poste 61585 ou par courriel (pieces.lsjml@msp.gouv.qc.ca).

Armes de jet

! IMPORTANT : Attention aux risques biologiques et aux coupures (flèches). Si possible, faire parvenir chaque arme avec ses projectiles (billes, flèches, fléchettes) récupérés sur place.

EXEMPLES :

Lance-pierre, arc, arbalète, sarbacane, shuriken.

RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Description conforme au texte de loi, si possible.
- Dimensions pour arbalète.

MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- Porter des gants en latex si nécessaire (flèches, fléchettes, shuriken).
- S'assurer que l'arme n'est pas sous tension (arbalète).
- Emballer chaque arme individuellement.

QUANTITÉ MINIMALE : Une pièce ou un morceau d'arme.

CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Boîte en carton.

ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

- S'assurer que l'arme ne percera pas l'emballage.

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec le Service des pièces à conviction au ☎ 514 873-2704 au poste 61585 ou par courriel (pieces.lsjml@msp.gouv.qc.ca).



Armes à impulsion électriques

! ATTENTION : Ne pas coller d'étiquette directement sur une arme électrique.

! DANGERS : Attention aux chocs électriques.

EXEMPLES :

Dispositif à impulsions électriques « Stun Gun ».

RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- État de fonctionnement.
- Détermination de spécifications électriques.
- Dimensions.
- Description conforme au texte de loi.

MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- Ne pas utiliser les armes électriques et ne pas tenter de les faire fonctionner.
- Manipuler les armes avec soin (mécanisme électronique).
- Manipuler avec précaution ces dispositifs en évitant les contacts avec les électrodes, car il pourrait rester une charge électrique résiduelle dans le dispositif qui pourrait vous blesser.
- Retirer la ou les piles ou mettre le dispositif en position « off », si possible.
- Fixer solidement les dispositifs à décharges électriques, lors du transport, dans une boîte sécuritaire afin d'éviter tout risque de blessure lors de la manipulation par un employé du LSJML.
- Enlever les piles du bloc d'alimentation et les faire parvenir avec l'arme électrique.

CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Boîte en carton.
- Sac en plastique.
- Étui.

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec le Service des pièces à conviction au ☎ 514 873-2704 au poste 61585 ou par courriel (pieces.lsjml@msp.gouv.qc.ca).

Tasers provenant des corps policiers

! IMPORTANT : Ne pas coller d'étiquette directement sur une arme électrique.

! DANGERS : Attention aux chocs électriques.

EXEMPLES :

Tasers X26, X26P et X2.

RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- État de fonctionnement.
- Détermination de spécifications électriques.
- Émission du certificat d'analyse.

MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- Manipuler les armes avec soin (mécanisme électronique).
- Chaque taser X26 doit contenir sa propre pile.
- Une pile peut être utilisée pour un ensemble de tasers seulement pour les X26P ou X2.
- Envoyer les dispositifs de la marque Taser (exemple X26) avec la pile en place afin de préserver la mémoire interne.
- Retirer la cartouche à fléchettes.
- Ne pas tester le dispositif à décharge électrique avant l'acheminement de l'arme afin d'éviter de décharger la pile.

CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Boîte en carton.
- Sac en plastique.
- Étui.

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec le Service des pièces à conviction au ☎ 514 873-2704 au poste 61585 ou par courriel (pieces.lsjml@msp.gouv.qc.ca).

Cartouches

EXEMPLES :

Cartouche commerciale, cartouche militaire, cartouche avec projectile explosif, incendiaire, perforant ou traçant, cartouche à blanc, fusée de détresse.

RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Calibre.
- Marque.
- Caractéristiques des projectiles (type, composition, vitesse, énergie, pénétration).
- Tirs expérimentaux.
- Identification avec une arme à feu particulière, avec une douille ou avec une autre cartouche.

QUANTITÉ MINIMALE : Une cartouche.

MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- S'il y a lieu, retirer le chargeur ou le vider. Placer les cartouches et le chargeur dans des sacs séparément.
- S'il y a lieu, vider les chambres de l'arme. Placer les cartouches dans des sacs séparés convenablement identifiés (par exemple, pour un fusil à canons superposés, noter la provenance de la douille - chambre du haut ou chambre du bas).
- Ne pas insérer de cartouche dans une arme à feu ni dans un chargeur.

CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Sac en plastique avec fermoir intégré.
- Sac en papier si les cartouches sont humides.

ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

- S'assurer que les cartouches sont emballées dans un sac, séparément de l'arme.
- Éviter de mettre les cartouches en contact avec de l'eau ou de l'huile.

- Préserver les cartouches de l'humidité.

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec le Service des pièces à conviction au ☎ 514 873-2704 au poste 61585 ou par courriel (pieces.lsjml@msp.gouv.qc.ca).

Douilles

EXEMPLES :

Douille commerciale, douille militaire.

RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Calibre.
- Grosseur des grenailles ou des chevrotines initialement contenues dans la douille.
- Compatibilité avec une arme à feu particulière.
- Identification avec une arme à feu particulière ou avec une autre douille.
- Si nécessaire, classement dans les « causes non résolues » pour comparaisons ultérieures.
- Lien possible avec une « cause non résolue ».

QUANTITÉ MINIMALE : Une douille

MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- Noter la position de chaque douille avant d'y toucher.
- S'il y a lieu, vider les chambres de l'arme à feu. Placer les douilles dans des sacs séparés convenablement identifiés (par exemple, pour un fusil à canons superposés, noter la provenance de la douille : chambre du haut ou chambre du bas).
- Prélever les douilles à la main.
- Manipuler le moins possible.
- Emballer chaque douille individuellement.
- Ne jamais rien insérer dans une arme à feu ni dans un chargeur.



CONTENANT RECOMMANDÉ :

Si nécessaire, mettre le sac dans un contenant rigide pour éviter que les douilles s'entrechoquent ou s'endommagent pendant le transport.

Préserver les douilles de l'humidité.

ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

Préserver les douilles de l'humidité.

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec le Service des pièces à conviction au 📞 514 873-2704 au poste 61585 ou par courriel (pieces.lsjml@msp.gouv.qc.ca).

Projectiles

! ATTENTION : Attention aux risques biologiques.

EXEMPLES :

Projectile en plomb, projectile chemisé, bourre, grenaille, chevrotine, bille, flèche, fléchette.

RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Calibre.
- Grosseur des grenailles ou des chevrotines.
- Marques d'armes à feu ayant pu tirer ce projectile.
- Compatibilité avec une arme à feu particulière.
- Identification avec une arme à feu particulière ou avec un autre projectile.
- Si nécessaire, classement dans les « causes non résolues » pour comparaisons ultérieures.
- Lien possible avec une « cause non résolue ».

QUANTITÉ MINIMALE : Un fragment de projectile.

MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- Noter la position de chaque projectile avant d'y toucher.
- Porter des gants en latex, si nécessaire (par exemple : s'il y a du sang).
- Prélever les projectiles avec des pinces non métalliques (plastique, etc.).
- Manipuler le moins possible.
- Si des outils doivent être utilisés pour atteindre un projectile incrusté :
 - Découper autour du trou.
 - Prendre garde de ne pas toucher la surface du projectile avec les outils.
 - Emballer chaque projectile individuellement.

CONTENANT RECOMMANDÉ :

Sac en plastique avec fermoir intégré.

ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

- Si nécessaire, mettre le sac dans un contenant rigide pour éviter que les projectiles s'entrechoquent ou s'endommagent pendant le transport.
- Préserver les projectiles de l'humidité.
- Nettoyer les projectiles contaminés par du sang à l'aide d'une brosse à dents et d'eau savonneuse, uniquement dans les cas où l'analyse d'ADN n'est pas requise.

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec le Service des pièces à conviction au 📞 514 873-2704 au poste 61585 ou par courriel (pieces.lsjml@msp.gouv.qc.ca).

Vêtements

! ATTENTION :

Les analyses de résidus de tir sur les vêtements d'un tireur sont effectuées par les Services des sciences judiciaires et de l'identité de la **Gendarmerie royale du Canada (GRC)**.

S.V.P. communiquez avec la GRC au 📞 **1 866 677-5227** pour les détails.

Si possible, joindre un schéma des blessures fait par un médecin ou un pathologiste.

Attentions aux risques biologiques.

EXEMPLES :

Chandail, pantalon, manteau, drap, rideau, etc.

RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Compatibilité d'une perforation avec le passage d'un projectile d'arme à feu.
- Estimation de la distance de tir à partir de la présence :
 - De noir de fumée.
 - De poudre explosive.
 - D'une déchirure en étoile.
 - D'un patron de dispersion de grenailles ou chevrotines.

QUANTITÉ MINIMALE : Un carré de 10 cm X 10 cm.

MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- Manipuler les vêtements le moins possible.
- Emballer immédiatement chaque vêtement dans un contenant propre différent.
- Placer du papier entre les régions d'intérêt d'un même vêtement si ce dernier doit être replié.

CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Boîte en carton.
- Sac en plastique si le vêtement est sec.

ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

Faire sécher les vêtements avant de les envoyer au LSJML.

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec le Service des pièces à conviction au 📞 514 873-2704 au poste 61585 ou par courriel (pieces.lsjml@msp.gouv.qc.ca).

Marques et empreintes

! ATTENTION :

Veillez prendre note qu'en raison de la forte diminution du nombre de cas reçu au LSJML au cours des dernières années, le Service de la balistique n'est plus en mesure de traiter ce type d'expertises.

[Avis à la clientèle](#)



Objets manipulés (ADN déposé par contact)

! ATTENTION:

Des mesures ont été mises en place afin de limiter l'entrée et l'analyse de certains types de pièces en tenant compte de la gravité de l'infraction. Les pièces ou prélèvements visés sont majoritairement, mais pas exclusivement, ceux effectués sur des [objets manipulés \(ADN par contact\)](#) dans des dossiers de crimes contre la propriété.

De l'ADN peut être déposé sur un objet ou un vêtement par contact avec la peau. Les prélèvements réalisés sur les armes et les outils démontrent souvent un faible taux de succès pour l'obtention d'un profil d'ADN. Il est donc suggéré de favoriser l'analyse par empreintes digitales plutôt que l'analyse d'ADN pour ce type de pièces.

Les douilles, cartouches, munitions et projectiles sont considérés comme des objets ayant un très faible taux de succès et ne seront dorénavant plus traités. Cette mesure concerne tous les types d'infractions.

Le professionnel se réserve le droit de ne pas traiter certaines pièces jugées impropres à l'analyse (ex. : pièces trop brûlées, moisies, etc.).

Pour plus d'information concernant ces mesures, communiquer avec la Direction de la Biologie/ADN.

EXEMPLES :

Armes à feu, outils, vêtements (incluant casquettes et gants).

RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

Profil génétique par l'analyse de l'ADN, incluant le sexe de l'individu.

MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

À faire

- Apporter la pièce au LSJML.
- Porter des gants chirurgicaux lors de la manipulation (à jeter après usage).

Ne pas

- Toucher la pièce avec les mains nues.
- Parler au-dessus ou à proximité de la pièce à moins de porter un masque jetable.

CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Arme à feu : boîte en carton.
- Outils ou autres : boîte en carton ou sac en papier.

ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

Envoyer les pièces au LSJML le plus rapidement possible.

Pour le traitement des pièces tachées de sang liquide ou de tout autre fluide corporel, [cliquer ici](#).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec le Service des pièces à conviction au 📞 514 873-2704 au poste 61585 ou par courriel (pieces.lsjml@msp.gouv.qc.ca).

Salive

! ATTENTION:

Dans certains cas de morsure, il faut savoir qu'en plus des prélèvements de salive, il est possible de faire des comparaisons de la dentition par un odontologue du LSJML.

EXEMPLES :

Crachat, expectoration, mégot de cigarette, goulot de bouteille, bord d'un verre, nourriture entamée, cagoule, gomme à mâcher, rabat d'une enveloppe, morsure, dépôt sur une victime d'agression sexuelle.

Écouvillonnages buccaux.

RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Confirmation que la tache ou le dépôt suspect est constitué de salive, si pertinent.
- Profil génétique par l'analyse de l'ADN, incluant le sexe de l'individu.

MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

À faire



- De préférence, apporter la pièce au LSJML.
- S'il est absolument nécessaire d'effectuer le prélèvement :
 - Porter des gants chirurgicaux (à jeter après usage).
 - Prélever la salive avec des instruments jetables (coton-tige, pincette).
 - Prélever le maximum possible de salive, en restant cependant dans les limites du raisonnable.
- Dans le cas de salive sous forme liquide :
 - Prélever la salive à l'aide d'un coton-tige.
 - Faire sécher le coton-tige à l'air libre.
 - Remettre le coton-tige dans une enveloppe en papier ou une boîte en carton.
- Dans le cas de salive sur une pièce quelconque :

- Faire sécher la pièce à l'air libre.
- Déposer la pièce dans un contenant propre.
- Si possible, quand on saisit une pièce sur laquelle on suspecte un dépôt de salive qui peut être encore humide, indiquer sur le formulaire de demande d'expertises l'endroit où la salive peut se trouver.
- S'il s'agit de nourriture entamée, conserver au congélateur.
- Chaque pièce ou prélèvement doit être placé dans un contenant individuel, bien identifié et étiqueté.

Ne pas



- Toucher avec les mains nues les objets susceptibles de porter de la salive.
- Parler au-dessus ou à proximité de la pièce à moins de porter un masque jetable.
- Encercler une tache.
- Cacheter l'enveloppe soumise avec de la salive.

CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Salive liquide : coton-tige dans une enveloppe en papier ou une boîte en carton.
- Pièce portant de la salive : sac en papier.

ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

- Envoyer les pièces au LSJML le plus rapidement possible.
- S'il y a un délai dans l'envoi et que les prélèvements ne sont pas secs, conserver les prélèvements au réfrigérateur.

Pour le traitement des pièces tachées de sang liquide ou de tout autre fluide corporel, cliquer ici.

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec le Service des pièces à conviction au 📞 514 873-2704 au poste 61585 ou par courriel (pieces.lsjml@msp.gouv.qc.ca).



Sang

! ATTENTION:

- Si des doutes subsistent quant à la meilleure façon de prélever du sang, consulter un spécialiste de la Direction de la Biologie/ADN.
- Le sang est une substance biologique présentant certains risques pour la santé. Prendre tous les moyens pour se protéger ainsi que pour protéger les autres intervenants susceptibles d'entrer en contact avec des objets souillés de sang. Les objets tachés de sang doivent à tout moment être manipulés avec des gants, y compris lors de leur présentation à la cour comme pièces à conviction.
- Aucun test de diagnostic médical n'est fait sur le sang (hépatite, sida, etc.).
- Les tests de paternité ou de filiation peuvent être faits au LSJML, mais seulement dans les cas à incidence criminelle ou dans des cas d'identification à des fins médico-légales.
- Il est impossible d'établir précisément depuis combien de temps une tache ou un dépôt de sang se trouve sur une pièce, surtout si le sang est sec. Si le sang se trouve sur plusieurs pièces de literie superposées, il n'est pas toujours nécessaire de prélever toutes les pièces (un phénomène de filtration garde les globules rouges et blancs dans les couches supérieures). Utilisez toujours votre bon jugement lors des prélèvements. Identifiez, discrètement, tête et pied ainsi que dessus et dessous du drap.

EXEMPLES :

Sang sous forme liquide ou séché, sur un objet transportable ou non, sur une personne morte ou vivante, sur les vêtements de victimes d'agression, sur les vêtements des suspects, sur les armes et les lieux du crime.

RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Nature de la tache, du dépôt ou du liquide.
- Détection de sang qu'on a tenté d'enlever ou de laver.
- Origine humaine ou non.
- Profil génétique par l'analyse de l'ADN, incluant le sexe de l'individu.
- Reconstitution d'un crime d'après la répartition des projections sanguines sur la scène du crime et sur les vêtements soumis à l'expertise.

- Confirmation de l'identité d'un corps par comparaison de son ADN avec du matériel ante-mortem ou avec le matériel génétique d'un parent (cf. Service de la médecine légale).

MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

À faire

- Porter des gants chirurgicaux (à jeter après usage).
- Privilégier la « Trousse de prélèvement de sang pour l'analyse d'ADN » conçue et optimisée par le LSJML pour les prélèvements de sang. (Latent Forensic Services : www.latentforensics.com, 1-289-684-2973), No de catalogue N-9907 (paquet de 10), N-9908 (à l'unité).
- Sinon, toujours prélever le sang avec des instruments jetables (coton-tige, lame).
- Prélever le maximum possible de sang tout en restant dans les limites du raisonnable.
- Dans le cas de sang sur un objet transportable, soumettre l'objet au complet et bien protéger les particules qui pourraient s'en détacher.
- Toujours privilégier le prélèvement du sang séché avec un coton-tige humide. Laisser sécher à l'air libre avant de l'emballer.

Si ce n'est pas possible :

- Gratter au-dessus d'une feuille blanche et propre.
- Ramener les dépôts vers le centre de la feuille.
- Plier la feuille plusieurs fois.
- Coller le pourtour de la feuille avec un ruban adhésif.



Trousse de prélèvements de sang pour l'analyse d'ADN et son contenu

- Placer la feuille repliée, bien identifiée, dans une enveloppe en papier également bien identifiée et étiquetée (ne jamais placer directement les dépôts dans une enveloppe, un contenant ou un sac en plastique).

Sang encore humide sur un vêtement, un morceau de lingerie ou de literie :

- Laisser sécher à l'air libre avant de l'emballer.

Prélèvement de sang liquide chez une personne vivante (pour échantillon de référence):

- Faire une piqûre au bout du doigt en utilisant la trousse de prélèvement sanguin distribuée par le LSJML.
- Mettre chaque prélèvement dans un contenant individuel, bien identifié et étiqueté.
- En cas de doute, consulter un spécialiste en biologie.
- Inscrire sur le formulaire de demande d'expertises si la recherche d'empreintes digitales est nécessaire.

Ne pas



- Parler au-dessus ou à proximité de la pièce à moins de porter un masque jetable.
- Toucher les taches ou les dépôts à mains nues.
- Faire sécher une tache à l'aide d'un séchoir à cheveux.
- Découper une tache présente sur un vêtement. Envoyez plutôt le vêtement au complet.
- Encercler une tache.
- Rassembler, dans un même contenant, tous les prélèvements faits en divers endroits.
- Déposer en vrac, dans un même sac, plusieurs vêtements ou pièces.
- Humidifier, avec sa salive, un préleveur de coton pour prélever du sang séché.
- Soumettre les objets et armes de crime aux techniques de recherche d'empreintes avant que le spécialiste du LSJML ait eu l'occasion de faire les prélèvements biologiques.

CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Sang séché : feuille blanche et propre, repliée en quatre, scellée avec du ruban adhésif et placée dans une enveloppe en papier.
- Objet ou vêtement taché : sac en papier propre ou boîte en carton, en protégeant adéquatement la section portant les dépôts.
- Coton-tige : enveloppe en papier ou boîte en carton.

ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

- Transmettre les échantillons au LSJML dans les plus brefs délais.
- S'il y a délai dans l'envoi, conserver les pièces séchées à température ambiante; pour les échantillons liquides, conserver au réfrigérateur.
- Éviter les écarts importants de température, comme la chaleur intense et le soleil direct; attention au gel qui pourrait briser les contenants de liquide.
- Protéger adéquatement les pièces ou instruments qui présentent des surfaces pointues et coupantes, donc dangereuses, pour éviter les blessures. Exemples :
 - Envelopper les morceaux de verre brisé dans une bonne épaisseur de papier et mettre dans une boîte de carton.
 - Mettre les couteaux dans une boîte en les retenant avec des attaches autobloquantes ou protéger les lames de couteau avec un fourreau de carton de fabrication artisanale.

Objets envoyés par la poste ou par messagerie :

- S'assurer qu'ils sont bien enveloppés et immobilisés dans une boîte pour éviter les frottements qui pourraient enlever les dépôts.

Pour le traitement des pièces tachées de sang liquide ou de tout autre fluide corporel, [cliquer ici](#).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec le Service des pièces à conviction au 📞 514 873-2704 au poste 61585 ou par courriel (pieces.lsjml@msp.gouv.qc.ca).



Sperme

! ATTENTION:

Les victimes d'agression sexuelle disposent de services d'intervention dans des centres désignés pour chacune des régions du Québec. Ainsi, l'intervention auprès des victimes d'agression sexuelle se fait par des intervenants spécialisés et avec des outils spécifiques (trousse médico-légale/médico-sociale, protocole d'intervention comprenant un suivi médical et psychologique).

Dans les cas d'agression sexuelle, le facteur temps peut jouer un rôle important. Puisque des prélèvements corporels sont effectués et que le sperme peut s'éliminer rapidement selon certaines conditions, il est important d'intervenir rapidement et de s'assurer que l'examen médico-légal soit effectué dans les plus brefs délais.

L'interprétation des résultats peut s'avérer difficile à cause des circonstances bien particulières pouvant entourer chaque agression. L'absence de sperme ne signifie pas qu'il n'y a pas eu d'agression, car :

- Il peut s'être écoulé trop de temps entre l'agression et le prélèvement.
- Il peut y avoir eu pénétration sans éjaculation.
- Il peut y avoir eu relation avec condom.

EXEMPLES :

Sperme retrouvé dans les cas d'agression sexuelle (trousse médico-légale), d'homicide consécutif à des actes sexuels, vêtements portés lors de l'agression ou immédiatement après, condoms, mouchoirs de papier, pièces de lingerie ou de literie.

RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Identification de la nature des taches ou dépôts par des tests biochimiques et par la mise en évidence de spermatozoïdes.
- Profil génétique des sécrétions retrouvées par l'analyse de l'ADN.

MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

À faire

- S'assurer que la victime d'agression sexuelle ait accès à un examen médico-légal dans un centre désigné le plus rapidement possible après le moment de l'agression.
- Si une trousse médico-légale est effectuée et que la victime a signé le consentement, s'assurer que cette trousse soit récupérée par un agent de la paix qui la fera parvenir au LSJML.
- S'assurer que tous les vêtements susceptibles de présenter des indices sont conservés pour analyses:
 - Porter attention principalement aux sous-vêtements masculins et féminins dans lesquels on peut souvent retrouver du sperme, des sécrétions vaginales ou un mélange des deux.
 - Si la victime a eu des relations sexuelles consensuelles dans les cinq jours précédents l'événement, fournir un prélèvement de comparaison provenant du partenaire en utilisant les trousses de prélèvement buccal ou sanguin fournies par le LSJML.
- Sperme liquide :
 - Porter des gants chirurgicaux (à jeter après usage).
 - Déposer dans un contenant propre en verre ou en plastique.
 - Identifier le prélèvement.
 - Conserver au froid et le remettre rapidement au LSJML.
- Ou
 - Prélever à l'aide d'un coton-tige et le laisser sécher.
 - Mettre dans une enveloppe de papier identifiée.
 - Conserver à la température de la pièce ou au réfrigérateur.
 - Transmettre au LSJML.
- Sperme sec :
 - Toujours privilégier le prélèvement du sperme séché avec un coton-tige humide.
 - Taches de sperme sur un vêtement, une pièce de lingerie ou de literie: acheminer la pièce au complet, sans découper, dans un sac en papier.
- Pièces ou vêtements trempés ou humides : faire sécher à l'air libre avant leur transport.
- Si on doit apporter des pièces humides, s'assurer d'en informer une personne responsable au LSJML.

- Condom usagé :
 - Déposer dans un contenant propre (pot ou enveloppe de papier), conserver au froid et remettre au LSJML le plus rapidement possible.
- Chaque pièce ou prélèvement doit être mis dans un contenant individuel, bien identifié et étiqueté.

Ne pas

- Toucher avec les mains nues les taches ou les dépôts blanchâtres que vous voulez faire analyser.
- Envoyer en vrac, dans un même sac, plusieurs vêtements ou pièces de lingerie ou de literie.
- Parler au-dessus ou à proximité de la pièce à moins de porter un masque jetable.

CONTENANT RECOMMANDÉ :

Règles générales :

Les contenants de papier ou de carton sont privilégiés parce qu'ils « respirent » et permettent d'évacuer toute trace d'humidité qui pourrait encore être présente dans l'échantillon.

Au contraire, les contenants et les sacs de plastique trappent l'humidité, ce qui favorise l'activité bactériologique et la dégradation de l'échantillon. On peut toutefois utiliser une enveloppe de polythène si on est certain que le prélèvement est bien sec.

- En résumé :
 - Échantillon sec : contenant de papier ou carton.
 - Échantillon humide : faire bien sécher et utiliser un contenant de papier.
 - Échantillon liquide : contenant de plastique, toujours garder l'échantillon réfrigéré.
 - Transmettre très rapidement au LSJML et bien informer le préposé du Service des pièces à conviction de l'état humide de la pièce.
 - Vêtements : apporter tout vêtement ou objet suspect pour la recherche de sperme, en évitant de prélever inutilement des pièces de vêtement sans relation directe avec l'agression (souliers, bas).

ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

- Généralement, envoyer les pièces susceptibles de porter du sperme, le plus rapidement possible au LSJML.
- Conserver la trousse médico-légale et son contenu au réfrigérateur, sans faire congeler.

Pour le traitement des pièces tachées de sang liquide ou de tout autre fluide corporel, [cliquer ici](#).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec le Service des pièces à conviction au 📞 514 873-2704 au poste 61585 ou par courriel (pieces.lsjml@msp.gouv.qc.ca).

Téguments pileux (cheveux, poils, etc.)

! ATTENTION:

S'il s'agit de poils d'animaux et que vous désirez avoir des expertises plus poussées, communiquez avec le [Laboratoire d'expertises bio-légales du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques](#) (Voir section **Autres** à la page suivante.).

EXEMPLES :

Téguments pileux dans une cagoule, sur des vêtements, sur de la literie.

RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Nature d'un tégument pileux (poil, cheveu).
- Origine humaine ou animale.
- Mode de perte d'un cheveu (arraché, coupé/brisé).
- Présence de teinture.
- Profil génétique par l'analyse de l'ADN, si les racines sont analysables.



MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

À faire


- Porter des gants chirurgicaux (à jeter après usage).
- Apporter les pièces pouvant avoir des cheveux ou des poils, en protégeant bien la pièce pour éviter de perdre les éléments de preuve. Toutefois, il est à noter que les dépôts de substances biologiques ainsi que l'ADN déposé par contact présentent un meilleur taux de succès que les téguments pileux pour l'obtention d'un profil génétique, à moins que ceux-ci aient des racines analysables.
- Chaque pièce ou prélèvement doit être mis dans un contenant unique, bien identifié et étiqueté.

Ne pas

- Toucher avec les mains nues les cheveux ou poils.
- Couper les cheveux ou les poils.
- Parler au-dessus ou à proximité des cheveux ou poils à moins de porter un masque jetable.
- Se servir d'un aspirateur pour prélever.

CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Pièce contenant les téguments pileux : sac en papier.
- Cheveux ou poils : feuille blanche et propre, repliée en quatre, placée dans une enveloppe en papier ou en polythène.

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec le Service des pièces à conviction au  514 873-2704 au poste 61585 ou par courriel (pieces.lsjml@msp.gouv.qc.ca).

Autres

! ATTENTION:

Étant donné la nature variée de ces produits, communiquer avec un spécialiste pour des informations additionnelles.

Pour les produits biologiques animaux, communiquer avec le [Laboratoire d'expertise biolégale Direction générale de la protection de la faune du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs](#).

EXEMPLES :

Urine, matière fécale, chair, muscle, tissu, sécrétions vaginales, sueur, produits biologiques animaux, dents, os.

RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Urine, matière fécale, sueur : détermination de la nature du dépôt. Toutefois, ces dépôts sont parfois accompagnés de traces de cellules épithéliales à partir desquelles il peut être possible de déterminer un profil génétique.
- Chair, muscle, tissus, sécrétions vaginales, dent, os : détermination d'un profil génétique.
- Cas particulier pour les substances animales : lorsqu'il y a de fortes présomptions que le dépôt est d'origine animale, il vaut mieux communiquer avec le Laboratoire d'expertises biolégales.

MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- Substances biologiques : consulter les sections Salive, Sang ou Sperme.
- Produits secs : voir la classe d'objet « Téguments pileux ».
- Produits biologiques animaux : communiquer avec le Laboratoire d'expertises biolégale.
- Dents et os : prélever le plus de dents possible et un long morceau d'os le mieux conservé possible.

Directives pour la recherche de personnes disparues par analyses d'ADN

! IMPORTANT:

Attendre au moins 60 jours après la disparition avant de nous acheminer les pièces de référence.

Pour les cas qui ne ciblent pas de restes humains précis, nous ne traiterons pas les dossiers qui ont moins de deux références familiales.

Toutes ces directives visent à permettre l'identification via la banque de données génétiques CODIS et son module Pedigree.

N'hésitez pas à nous contacter avant de nous faire parvenir les échantillons :

Josée Houde - Spécialiste en biologie judiciaire

Responsable du volet identification et personnes disparues

Téléphone : 📞 (514) 873-3301 poste 61479

josee.houde@msp.gouv.qc.ca

PREMIER CHOIX : Objets personnels du disparu :

Si des objets personnels du disparu sont disponibles, il serait important de nous les faire parvenir en priorité. Fournir idéalement plus d'un objet personnel par disparu.

Objets personnels du disparu : brosse à dents, peigne, rasoir, écouteurs, bouchons d'oreille, pompe pour l'asthme, trousse pour diabétique, lunettes, serviette hygiénique utilisée, brosse à cheveux, vêtement exclusivement porté (non lavé) par la personne, ex. sous-vêtement, etc. Ces objets doivent avoir été exclusivement utilisés par le disparu afin d'avoir un potentiel optimal d'identification en ADN.

Si les objets ne sont pas disponibles, vérifier s'il y a des prélèvements d'hôpitaux (biopsie,...)

SECOND CHOIX : Références des membres de la famille du disparu

Si cela est possible, il est toujours préférable d'obtenir des échantillons de référence (prélèvements buccal ou sanguin) des parents proches du disparu.

- Idéalement les deux parents biologiques.
- Si un seul parent biologique est disponible, il est souhaitable d'obtenir des échantillons de référence d'autres membres de la famille (tous les frères et sœurs disponibles).
- Si un ou des enfants sont fournis comme référence du disparu, il est important d'obtenir la référence de l'autre parent biologique de l'enfant.
- Si aucune de ces personnes n'est disponible, il est souhaitable d'obtenir les références du plus grand nombre possible de frères et de sœurs.
- Toujours plus d'une référence.



Béton, mortier, plâtre et autres matériaux solides ou liquides

! ATTENTION:

Le béton, le mortier et le plâtre étant des matériaux très hétérogènes, leurs traces devraient être représentatives afin d'effectuer toutes les analyses requises et de pouvoir en faire une interprétation significative.

EXEMPLES :

Mortier de coffre-fort, mortier à maçonnerie, béton de ciment, béton d'asphalte, plâtre de panneau de placoplâtre.

RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Identification du type de mortier.
- Analyse comparative de deux échantillons de mortier, de béton, de plâtre pour déterminer s'il y a possibilité d'une origine commune.
- Lien entre un outil et un objet ou un lieu fait de béton, de mortier, de plâtre.

QUANTITÉ MINIMALE :

- Traces : toutes les traces visibles.
- Mortier ou plâtre témoin : un morceau de 5 cm x 5 cm.
- Substances solides : 5 g.
- Substances liquides : 10 ml.

MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- Emballer chaque outil dans un contenant propre séparé pour protéger les dépôts de mortier ou de plâtre.
- S'il s'agit de traces de mortier ou de plâtre sur des vêtements, ne pas tenter d'en faire le prélèvement. Apporter plutôt les vêtements tout en ayant pris soin de les mettre dans des contenants propres séparés.
- Prélever du mortier ou du plâtre témoin avec un instrument approprié.

CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Sac de plastique.
- Contenant rigide.

ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

Éviter toute contamination entre les objets susceptibles de porter des traces et les échantillons témoins.

Lorsque le but de l'envoi est l'identification même du produit chimique:

- Prélever et envoyer un petit échantillon aux fins d'analyse, soit environ 5g pour un produit à l'état solide ou environ 10 ml pour un produit à l'état liquide.
- Mettre d'abord le produit chimique dans un premier contenant de verre avec un couvercle vissé.
- Placer dans une plus grande boîte de carton à rabat rigide et remplir de matériel absorbant pour pallier à toute fuite et pour protéger le premier contenant contre tout choc.
- Pour l'envoi de plus grandes quantités, il est préférable d'en discuter au préalable avec un membre du personnel du LSJML.

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec le Service des pièces à conviction au 📞 514 873-2704 au poste 61585 ou par courriel (pieces.lsjml@msp.gouv.qc.ca).

Irritants

! ATTENTION:

Ne pas coller d'étiquette directement sur une bouteille sous pression ni sur des munitions.

EXEMPLES :

Tout dispositif sous pression renfermant des irritants chimiques (CN, CS) ou naturels (OC).

RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Identification de l'irritant.
- Vérification du bon fonctionnement du dispositif.

MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- Ne pas utiliser les bouteilles sous pression, ni les munitions et ne pas tenter de les faire fonctionner.
- Emballer séparément chaque bouteille contenant un irritant sous pression.
- Emballer séparément les munitions contenant l'irritant.
- Emballer les pièces contaminées (vêtements, sac, etc.) dans des contenants propres séparés.

CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Bouteilles sous pression en bon état : enveloppes en polyéthylène.
- Munitions en bon état : enveloppes en polyéthylène.
- Pièces contaminées, bouteilles endommagées et munitions endommagées : enveloppes en nylon scellées ou canettes métalliques.

ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

- Garder les pièces contaminées au frais.
- Acheminer les pièces rapidement au LSJML.
- Si vous envoyez des contenants aérosol sous pression, consulter au préalable un employé du LSJML, surtout si vous suspectez une fuite.

Objets brisés

! ATTENTION:

Même si certains fragments ne semblent pas montrer de possibilité d'assemblage, il peut exister des caractéristiques non apparentes qui permettraient d'établir cette relation. Dans le doute, il faut les soumettre pour expertise.

EXEMPLES :

- Peinture, objets en verre, objets en métal, vêtements.
- Plastique : bout de monofilament comparé avec rouleau de monofilament.
- Bois : manche de pelle comparé avec pelle.

RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Compatibilité entre deux parties d'objet.
- Lien par assemblage ou reconstruction de deux ou plusieurs parties d'un objet.

MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- Bien emballer chaque partie d'objet afin d'éviter d'autres bris et la déposer dans un contenant séparé.
- Protéger particulièrement les brisures caractéristiques.
- Ne pas tenter d'unir les parties d'un objet brisé.

CONTENANT RECOMMANDÉ :

Contenant solide.

ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec le Service des pièces à conviction au 📞 514 873-2704 au poste 61585 ou par courriel (pieces.lsjml@msp.gouv.qc.ca).



Objets et éléments métalliques

EXEMPLES :

Pince et poignée de porte, conducteurs électriques, tuyaux.

Métal : bout de broche comparé avec rouleau de broche.

RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Identification d'un métal par sa composition.
- Lien entre deux objets d'après la similitude des dépôts métalliques s'y retrouvant.
- Lien entre deux parties d'un objet d'après la similitude de leur composition métallique.

MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- Photographier les pièces métalliques telles qu'elles sont trouvées, avant de les prélever.
- Ne pas utiliser de ruban adhésif ni pâte à modeler pour prélever des fragments métalliques.
- Ne pas tenter de prélever des résidus métalliques trouvés sur des vêtements. Plutôt, faire parvenir le vêtement au complet dans un contenant propre séparé.
- Emballer chaque pièce ou chaque prélèvement de fragments dans un contenant propre différent.
- Prélever un échantillon témoin.

CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Sac en plastique, placé dans un contenant rigide.

ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec le Service des pièces à conviction au 📞 514 873-2704 au poste 61585 ou par courriel (pieces.lsjml@msp.gouv.qc.ca).

Peintures et autres enduits

! ATTENTION:

Bien identifier les prélèvements et donner le maximum d'informations sur l'origine précise de chacun.

Lorsqu'il existe plusieurs points d'impacts ou d'origines possibles, s'assurer d'effectuer tous les prélèvements requis. Il est important de ne pas prendre pour acquis que le système de couches de peinture (tant le nombre de couches que la nature des couches) est le même sur tout le véhicule.

Dans les cas où les zones d'impact ne sont pas très bien définies, prélever de la peinture sur la carrosserie (aile, capot, etc.) et sur le pare-chocs.

EXEMPLES :

Peinture d'automobile, architecturale, industrielle, d'outils, de coffre-fort ou tout autre substrat.

RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Identification de la couleur, de la marque ou de l'année du véhicule impliqué dans un délit de fuite, par l'examen de traces de peinture laissées sur la scène, sur les vêtements de la victime ou autres objets.
- Identification du type d'une peinture, de son usage potentiel ou de sa possibilité d'origine commune avec un échantillon de contrôle.

QUANTITÉ MINIMALE :

- Dans le cas d'un dépôt, il n'y a pas de quantité minimale requise puisqu'il pourrait exister des traces sans qu'elles soient perceptibles à l'oeil nu. Dans le doute, le Service de la chimie recommande d'effectuer un prélèvement au point d'impact et de le soumettre, ou d'envoyer la pièce au LSJML sur laquelle pourrait se trouver le dépôt.
- Dans le cas d'un échantillon de comparaison, nous suggérons la dimension d'une pièce de 25 ¢ et toutes les couches recouvrant le matériau de base de la pièce d'origine (le plus près possible du point d'impact présumé).

MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- Prélever les échantillons de peinture sur le substrat porteur de traces et sur le substrat de contrôle au moyen d'une lame ou d'un scalpel propre, en enlevant toutes les couches jusqu'au support (matériau de base de l'objet).
- Ne pas utiliser la même lame ou le même scalpel pour prélever la peinture de deux sources différentes ou s'assurer de sa propreté après chaque opération (l'utilisation d'un scalpel jetable, qui pourra être joint au prélèvement, est préférable).
- Prélever l'échantillon de contrôle le plus près possible du point d'impact présumé, tout en évitant d'altérer certaines marques caractéristiques qui pourraient s'y trouver et être également sujet d'expertise.
- Ne jamais déposer d'échantillon directement dans un sac en plastique:
 - Déposer chaque prélèvement de particules sur une feuille de papier propre. Replier la feuille de papier de manière à emprisonner l'échantillon.
 - Mettre chaque feuille de papier dans un contenant propre séparé.
- Ne pas se servir d'un ruban adhésif pour faire un prélèvement ou pour y fixer des parcelles de peinture.
- Ne pas tenter de faire un prélèvement de peinture sur un vêtement. Remettre le vêtement en entier au spécialiste qui s'en chargera.
- Lorsque le prélèvement d'un dépôt de peinture s'avère complexe, faire parvenir l'objet portant ce dépôt ou une partie de celui-ci sur laquelle se trouve le dépôt (ex. : bicyclette, miroir latéral, etc.).

CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Sac en plastique avec fermoir intégré (avec feuille de papier).
- Flacon en plastique.

ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

- Lorsqu'on soupçonne la présence d'un dépôt de peinture sur un objet solide, il faut protéger l'endroit du dépôt avant de le faire parvenir au LSJML.
- Ne pas déposer directement des parcelles ou des morceaux de peinture dans des enveloppes postales parce qu'il y a risque de fuite par les coins ou d'intercontamination.

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec le Service des pièces à conviction au ☎ 514 873-2704 au poste 61585 ou par courriel (pieces.lsjml@msp.gouv.qc.ca).

Plastiques et caoutchouc**EXEMPLES :**

- Emballages divers : sac de plastique, pellicule, attache.
- Objets brisés lors d'accidents d'automobiles : moulures, pare-chocs, enjoliveurs, lentilles de feux.

RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Type de plastique ou de caoutchouc.
- Reconstitution d'un objet de plastique ou de caoutchouc à partir de fragments trouvés à des endroits différents.
- Lien entre deux échantillons de plastique ou de caoutchouc (mêmes caractéristiques).

MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- Placer chaque sorte de plastique et de caoutchouc dans un contenant séparé.
- Prélever autant d'échantillons de contrôle qu'il y a de sortes possibles de plastique et de caoutchouc.

CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Contenant rigide.
- Sac en plastique.

ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

- Éviter que d'autres bris des fragments de plastique se produisent durant le transport.



Ruban gommé

! ATTENTION:

L'utilisation des substances chimiques pour la recherche d'empreintes peut mener à une détérioration de certains types de ruban. Consulter les spécialistes pour plus d'informations.

EXEMPLES :

Ruban transparent, d'électricien, à masquer, à conduits, décalques, attaches diverses.

RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Type de ruban gommé.
- Reconstitution de longueurs de ruban gommé à partir de fragments trouvés à des endroits différents.
- Lien entre deux échantillons de ruban gommé (mêmes caractéristiques).
- Similitudes de « modus operandi ».

QUANTITÉ MINIMALE :

Aucune quantité minimale (ex. : la comparaison de trace laissée sur une surface par un morceau de ruban adhésif peut permettre d'établir une relation avec le rouleau de ruban adhésif).

MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- Si le ruban gommé est collé à un objet, ne pas tenter de le décoller.
- Placer chaque type de ruban gommé (ou chaque objet sur lequel des fragments de ruban gommé sont collés) dans un contenant séparé.
- Prélever autant d'échantillons de référence (rouleau au complet, s'il y a lieu) qu'il y a de types possibles de ruban gommé.
- Éviter que les fragments de ruban gommé se collent les uns aux autres ou collent au matériel de transport, en utilisant, par exemple, un protège document transparent.

CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Sac en plastique.

ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec le Service des pièces à conviction au ☎ 514 873-2704 au poste 61585 ou par courriel (pieces.lsjml@msp.gouv.qc.ca).

Fibres

! ATTENTION:

Dans la plupart des cas, il n'est possible de récupérer que de très petites quantités de fibres. Par conséquent, il faut transmettre au LSJML l'échantillonnage au complet.

Les débris étrangers collés sur les pièces à conviction peuvent avoir une valeur probante.

Il faut alors transmettre au LSJML l'échantillonnage au complet dans les meilleures conditions possibles.

Dans les cas d'agression sexuelle, transmettre les vêtements portés par la victime et/ou par le suspect au moment de l'agression présumée (voir section « Textiles »).

EXEMPLES :

Fibres de fil, de tissus, de cordelette, de corde, de câble.

RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Fibres naturelles ou synthétiques.
- Type de fibres (générique et, dans certains cas, marque déposée).
- Couleur des fibres.
- Lien entre plusieurs échantillons (source commune).
- Lien entre un échantillon et un textile particulier.

MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

Prélever les fibres uniquement s'il n'est pas possible d'acheminer l'échantillon sur son support.

Par exemple. :

- Fibres sur le toit d'un véhicule : prélever les fibres.
- Fibres sur un couteau : acheminer le couteau au LSJML.

À faire

- Porter des gants en latex.
- Prélever les fibres avec une petite pince propre. Vérifier la propreté de la pince avant chaque prélèvement.
- Mettre chaque échantillon sur une feuille de papier. Replier la feuille de papier de manière à emprisonner l'échantillon.
- Mettre chaque feuille de papier dans un contenant propre différent.
- Sceller le contenant.
- Autre technique de prélèvement pour une petite quantité de fibres : utiliser un morceau de ruban adhésif transparent (pas celui pour les empreintes). Une fois la fibre fixée, coller le morceau de ruban adhésif sur une pochette protectrice en plastique transparent ou sur un acétate. Cette technique est une technique de prélèvement et non pas d'échantillonnage.

CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Sac en plastique avec fermoir intégré (avec une feuille de papier repliée de la façon décrite dans la section méthode de prélèvement).
- Flacon en plastique (avec une feuille de papier repliée de la façon décrite dans la section méthode de prélèvement).

ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

S'assurer que le contenant ne s'ouvrira pas pendant le transport.

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec le Service des pièces à conviction au 📞 514 873-2704 au poste 61585 ou par courriel (pieces.lsjml@misp.gouv.qc.ca).

Textiles**! ATTENTION:**

Dans les cas de demande pour établir un contact entre deux personnes, transmettre les vêtements portés par la victime et par le suspect connu au moment de l'agression présumée, dans des sacs séparés et scellés.

Faire connaître au spécialiste la localisation des blessures principales de la victime et toute information pertinente à l'expertise.

EXEMPLES :

Fil, tissu (vêtement, drap, serviette, etc.), cordelette, corde, câble.

RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Détermination du point d'impact ou de contact entre un objet et un vêtement.
- Cause d'un dommage (coupé, déchiré, bris de couture).
- Identification d'un textile.
- Comparaison de textiles, cordes, etc.
- Comparaison de boutons.
- Complémentarité de pièces.
- Établir un contact entre des textiles.

MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- Manipuler le moins possible ou avec précaution.
- Éviter de secouer le textile.
- Sur les lieux, mettre chaque textile dans un contenant propre différent.
- Sceller le contenant.

CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Deux sacs en papier (sac dans un sac), bien fermés et scellés.
- Boîte en carton.
- Sac en plastique (seulement si le textile est bien sec).



- Pour les cas de contact entre textiles, bien fermer et sceller les contenants.

ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

S'assurer que le contenant ne s'ouvrira pas pendant le transport.

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec le Service des pièces à conviction au 514 873-2704 au poste 61585 ou par courriel (pieces.lsjml@msp.gouv.qc.ca).

Verre

! ATTENTION:

Prélever autant d'échantillons de verre témoin qu'il y a de sortes de verre brisé.

EXEMPLES :

Vitre, pare-brise, bouteille, miroir, lentille de lunette, etc.

RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Identification du type de verre.
- Lien entre deux échantillons de verre.
- Détermination de la direction de la force appliquée lors du bris d'une fenêtre.
- Reconstitution d'un objet de verre à partir de fragments trouvés en des endroits différents.

QUANTITÉ MINIMALE :

Aucune quantité minimale (ex. : sur les vêtements d'un individu qui aurait brisé un panneau de verre, des particules infimes peuvent se retrouver entre les fibres textiles, dans les poches ou dans une couture. L'examen en laboratoire permet souvent de retrouver d'infimes éclats de verre).

MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- Emballer chaque sorte de verre dans un contenant séparé.
- Dans le cas des fragments de verre qui se trouvent sur des chaussures ou sur des vêtements, ne pas extraire de fragments de verre, mais plutôt apporter les vêtements ou les chaussures.
- Emballer les chaussures ou les vêtements dans des contenants propres séparés.
- Prélever autant d'échantillons de verre témoin qu'il y a de sortes possibles de verre :
 - S'il y a trois vitres brisées, il faut un échantillonnage de chaque vitre (plusieurs fragments).
 - Si la fenêtre est à double vitrage, il faut prélever le verre intérieur et le verre extérieur.
 - Si l'échantillon provient d'un pare-brise, identifier le côté extérieur et intérieur lors du prélèvement.
- Dans le cas de la détermination de la direction de la force qui a causé le bris d'une vitre, il faut pouvoir reconstituer la vitre.

À faire


- La vitre brisée devrait nous parvenir dans son cadre en ayant les côtés intérieur et extérieur du panneau de verre identifiés.
- Les fragments qui seront détachés devront être recueillis tout en indiquant bien l'endroit (intérieur ou extérieur du bâtiment) où ils ont été retrouvés. Éviter que d'autres bris surviennent durant le transport ou lorsque la vitre est retirée de la fenêtre.

CONTENANT RECOMMANDÉ :

Contenant rigide approprié aux dimensions des fragments de verre.

ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

Éviter que d'autres bris des fragments de verre se produisent durant le transport, surtout lorsqu'une reconstruction de l'objet de verre est nécessaire.

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec le Service des pièces à conviction au  514 873-2704 au poste 61585 ou par courriel (pieces.lsjml@msp.gouv.qc.ca).

Analyse comparative d'écriture

! ATTENTION: Les résultats d'une analyse comparative d'écriture dépendent essentiellement :

- Du type de document en litige.
- De la qualité (originaux vs reproductions) et la quantité des documents soumis aux fins d'expertise.

S'il n'y a pas de spécimen de comparaison disponible et dans le cas où il y a plus d'un document en litige, une analyse que l'on désigne sous le nom de « groupement » peut être effectuée. Il s'agit alors de déterminer si les écrits émanent d'un seul et même scripteur (ex.: cas de lettres de menaces, de lettres anonymes, de comptabilité de stupéfiants) ou de plusieurs, et d'en faire des groupements, par scripteur.

EXEMPLES :

Écrits anonymes, lettres de menaces, chèques, testaments, factures, contrats, comptabilité, carnets de stupéfiants, etc.

RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Identification ou exclusion du scripteur d'un écrit ou d'une signature, paragraphe, chiffres.
- Authenticité ou non authenticité (calque, imitation, déguisement) d'un écrit ou d'une signature.
- Groupement d'écrits ou de signatures.

QUANTITÉ MINIMALE :

Le plus possible. En cas de doute, contacter un spécialiste du Service des documents.

MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

À faire



- Si les documents requièrent une analyse d'empreintes digitales :
 - Manipuler les documents avec des gants.
 - Inscrire clairement « empreintes digitales » sur les enveloppes ou sacs concernés avant d'insérer les documents.
 - Transmettre ces documents au Service des documents avant la recherche d'empreintes digitales.
- Prioritairement, soumettre les documents originaux (documents en litige et spécimens de comparaison). Les photocopies sont acceptées si l'original n'existe plus. Toutefois certaines réserves seront apportées aux conclusions.
- Selon le style d'écriture apparaissant sur le ou les documents en litige, soumettre des spécimens présentant un style comparable, ex.: écriture cursive comparée avec écriture cursive, écriture en lettres moulées comparée avec écriture en lettres moulées, écriture de type script avec écriture de type script, signature (même nom) comparée avec signature (même nom), paragraphe (initiales) avec paragraphe, chiffres avec chiffres.

La Cigale ayant chanté
Tout l'été
Se trouva fort dépourvue
Quand la bise fut venue :
Pas un seul petit morceau
De mouche ou de vermineau.

Écrits de style cursif

- lettres attachées

Je vous paierai, lui dit-elle,
Avant l'aout, foi d'animal,
Intérêt et principal.
La Fourmi n'est pas prêteuse :
C'est là son moindre défaut.

Écrits de type script

- lettres minuscules scolaires

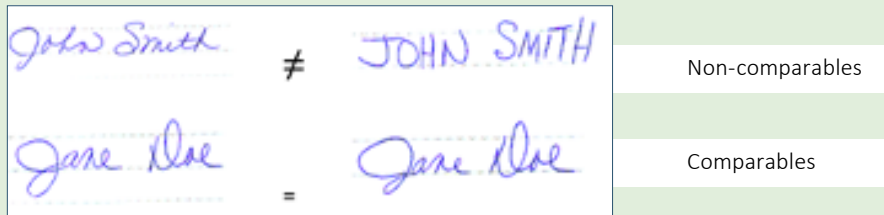
ELLE ALLA CRIER FAMINE
CHEZ LA FOURMI SA VOISINE,
LA PRIANT DE LUI PRÊTER
QUELQUE GRAIN POUR SUBSISTER
JUSQU'À LA SAISON NOUVELLE.

Écrits moulés

- lettres majuscules carrées



- Signatures homonymes (au même nom)



- Autant que possible, soumettre les types de spécimens de comparaison suivants :
 - Spécimens spontanés: rédigés dans le cours normal des activités sociales ou professionnelles d'un individu (ex. : correspondances, agendas, notes de cours, chèques, comptes rendus, route/itinéraire pour les livreurs, autres ministères, etc.). Ils doivent aussi, idéalement, être contemporains à la date du document en litige.
 - Spécimens dictés: rédigés à la demande de l'enquêteur. Ceux-ci doivent reproduire aussi bien que possible les conditions de rédaction des documents en litige: style, format (chèque ou facture de carte de crédit), type de papier (feuilles lignées ou blanches), sorte d'instruments d'écriture (crayon à mine ou stylo à bille). Contacter un spécialiste du Service des documents avant de confectionner la dictée, il vous assistera.
 - S'assurer que les spécimens de comparaison émanent de la bonne personne (ex.: déclaration devant témoin ou policière, fiche dactylographique, etc.).
 - Soumettre le plus grand nombre possible de spécimens de comparaison spontanés.

Lorsque seuls des spécimens dictés sont disponibles :

- Pour l'écriture :
 - Plusieurs répétitions d'un texte avec mots, chiffres ou groupes de lettres comparables (un paragraphe par feuille).
- Pour une signature :
 - Plus de 10 à 15 spécimens (une signature par feuille).
- Soumettre, s'il y a lieu, des spécimens du plaignant/victime en plus de ceux du suspect.

Ne pas



- Montrer le document litigieux au suspect.
- Montrer un exemple ou un modèle au suspect lorsque vous lui dictez un texte ou que vous lui demandez de produire des signatures.
- Mettre de côté des spécimens qui seraient les seuls disponibles, mais qui ne répondent pas parfaitement aux exigences ci-dessus mentionnées.
- Plier, brocher, altérer, écrire (surligneur ou flèche) ou apposer une étampe sur les écrits ou signatures litigieux.



- Coller d'étiquette directement sur un document. Plutôt, coller l'étiquette sur l'enveloppe ou sac contenant le document.

CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Enveloppe de papier ou protecteur plastifié distinct pour chaque suspect ou victime et pour chacun des groupes de documents :
 - Documents en litige.
 - Spécimens spontanés.
 - Spécimens dictés.

Appareils d'impression et documents imprimés

EXEMPLES :

Appareils d'impression : imprimante (d'ordinateur ou autre), photocopieur, télécopieur, machine à écrire, timbre de caoutchouc, sceau, protectographe.

Textes : imprimés, dactylographiés, photocopiés, télécopiés, étampes de timbre de caoutchouc, impressions de sceau, de protectographe.

RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Détermination du procédé d'impression (laser, jet d'encre, etc.).
- Lien entre un texte (ou une impression) et un appareil (ou un instrument).
- Détermination d'une origine commune entre plusieurs documents imprimés.
- Marque d'une machine à écrire à partir d'un texte dactylographié.
- Récupération d'un texte dactylographié à partir d'un ruban carbone usagé.

MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

À faire



- Soumettre les appareils ou les instruments avec les documents en litige ainsi que toutes les pièces s'y rattachant :
 - Cartouches d'encre.
 - Têtes d'imprimantes (élément sphérique ou boule, marguerite).
 - Ruban carbone dans sa cassette, ruban correcteur.
 - Accessoires pouvant servir à produire des impressions (timbre de caoutchouc, sceau).
 - Livrets, CD et manuels d'instructions.
 - Fils d'alimentation.
- Prendre des spécimens imprimés par l'imprimante visée.
- Si les appareils ou les instruments ne peuvent être apportés au LSJML, prendre des spécimens de chacun des appareils ou de chacun des instruments en suivant ces directives :
 - Prendre un spécimen de chacun des caractères (chacune des touches): lettres majuscules et minuscules, chiffres et symboles, et un texte

quelconque (ne pas taper un texte identique au texte en litige).

- Dans le cas d'un protectographe, prendre plusieurs spécimens du montant réglé sur l'appareil, puis plusieurs spécimens du même montant que celui apparaissant sur le document en litige.
- Prendre plusieurs spécimens d'impression des timbres de caoutchouc et des sceaux.
- Noter les marques, les modèles, les noms de compagnie et les numéros de série, inscrits sur l'appareil ou l'instrument.
- Dans le cas des documents en litige seulement, les soumettre quand même au LSJML, car il est possible d'émettre une opinion sur le type d'appareil et la marque de commerce.

Ne pas




- Modifier le réglage de l'appareil ou de l'instrument (sauf pour prendre des spécimens si la machine ou l'instrument ne peut être apporté au LSJML).
- Utiliser l'appareil plus qu'il ne le faut.
- Coller d'étiquette directement sur un document. Plutôt, coller l'étiquette sur l'enveloppe ou le sac contenant le document.

CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Appareil ou instrument : boîte en carton.
- Accessoire : sac en plastique (un accessoire par sac).
- Document imprimé : enveloppe ou sac scellé.

ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

S'assurer que les appareils ou les instruments ne se dérèglent pas durant le transport.

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec le Service des pièces à conviction au  514 873-2704 au poste 61585 ou par courriel (pieces.lsjml@msp.gouv.qc.ca).

Contrefaçon

EXEMPLES :

Document d'identité, permis de conduire, chèque, certificat, etc.

RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Détermination de la contrefaçon d'un document.
- Lien entre des documents contrefaits (origine commune).
- Modes d'impression ou autres procédés employés pour la confection du document.

MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- Emballer chaque document ou liasse de documents séparément.
- Faire parvenir des spécimens de comparaison (authentiques).
- Faire parvenir tout matériel pouvant avoir servi à la contrefaçon.
- Ne pas coller d'étiquette sur les documents eux-mêmes, mais sur chaque enveloppe ou sac les contenant.

CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Enveloppe ou sac scellé.

ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec le Service des pièces à conviction au 514 873-2704 au poste 61585 ou par courriel (pieces.lsjml@msp.gouv.qc.ca).

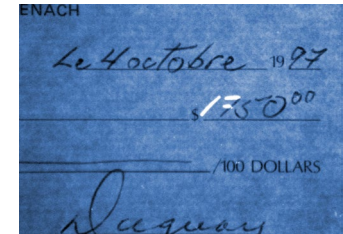
Documents altérés

EXEMPLES :

Document d'identité, permis de conduire, chèque, contrat, reçu, testament, billet de loterie, enveloppe.

RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Détermination de l'altération d'un document.
- Procédés utilisés pour altérer le document.
- Déchiffrement des inscriptions originales.



Document altéré visible en lumière ultraviolette

MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- Faire parvenir les documents ainsi que tout matériel ayant possiblement servi à falsifier les documents (tels que stylo, tampon encreur, liquide correcteur, instruments à découper, colle, machines à écrire, protectographes, etc.).
- Emballer chaque document séparément.
- Idéalement, faire parvenir des spécimens authentiques pour comparaison.
- Manipuler les documents altérés le moins possible.
- Ne pas coller d'étiquette sur les documents eux-mêmes, mais sur chaque enveloppe ou sac les contenant.

CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Enveloppe ou sac scellé.

ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec le Service des pièces à conviction au 514 873-2704 au poste 61585 ou par courriel (pieces.lsjml@msp.gouv.qc.ca).

Documents coupés, déchirés, détachés ou déchiquetés, allumettes de carton

EXEMPLES :

Contrat, reçu, testament, morceaux de style « casse-tête », chèque et son talon, allumette et son livret.

RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Reconstitution partielle ou complète d'un document.
- Lien entre un document ou une portion d'un document et un autre document.
- Origine d'une partie de document.
- Lien entre une allumette et son livret.

MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

À faire

- Faire parvenir toutes les parties des documents.
- Emballer chaque lot de documents séparément.
- Manipuler les documents le moins possible.

Ne pas

- Tenter d'assembler les parties d'un document en utilisant du ruban adhésif ou un autre produit.
- Coller d'étiquette directement sur un document. Plutôt, coller l'étiquette sur l'enveloppe ou le sac contenant le document.

CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Document : enveloppe ou sac scellé.
- Allumette et livret : enveloppe matelassée scellée.

ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

Éviter que l'échantillon soit exposé à l'humidité.

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec le Service des pièces à conviction au ☎ 514 873-2704 au poste 61585 ou par courriel (pieces.lsjml@msp.gouv.qc.ca).

Documents endommagés

EXEMPLES :

Documents détériorés par l'eau, brûlés, carbonisés (non en cendres) ou ensanglantés.

RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

Déchiffrement total ou partiel d'un texte ou d'informations présentes sur un document endommagé.

MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

À faire

- Documents ensanglantés ou détériorés par l'eau :
 - emballer et apporter en main propre au LSJML aussitôt que possible.
- Documents brûlés ou carbonisés :
 - Manipuler avec soin (ne pas déplacer brusquement).
 - Glisser une feuille sous le document pour le soulever.
 - Déposer le document (supporté par la feuille) dans une boîte.
 - Apporter délicatement en main propre au LSJML.
 - Manipuler les documents le moins possible.

Ne pas

- Poster les documents.
- Coller d'étiquette directement sur un document. Plutôt, coller l'étiquette sur l'enveloppe ou sac contenant le document.

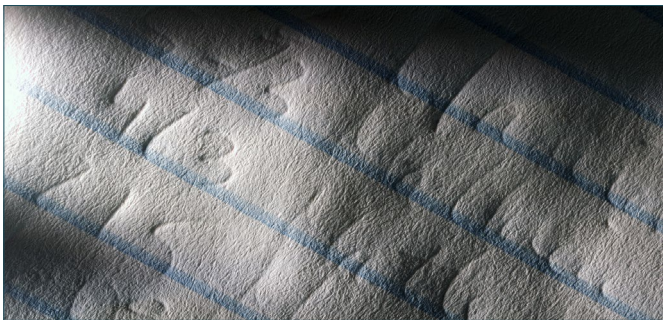
ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

- Afin d'éliminer tout risque de détérioration supplémentaire pendant le transport, appeler un spécialiste du Service des documents afin de convenir de la méthode la plus appropriée d'entreposage et de transport.
- Éviter d'entreposer les documents même pour une courte période.
- Apporter au LSJML le plus rapidement possible.

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec le Service des pièces à conviction au ☎ 514 873-2704 au poste 61585 ou par courriel (pieces.lsjml@msp.gouv.qc.ca).

Foulage (écrits latents)

EXEMPLES :



Exemple de foulage

Lettres anonymes, carnets de chèques, tablettes à écrire, feuilles mobiles, etc.

RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Déchiffrement total ou partiel des écrits latents présents sur un document.
- Comparaison d'écrits ou de signatures déchiffrés.
- Groupement d'écrits ou de signatures déchiffrés.

MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- Faire parvenir :
 - Les documents portant les écrits latents.
 - Tout autre document « support » (tablette à écrire, calepin, carnet, agenda, etc.) qui pourrait être associé au document.
- Emballer chaque document séparément.
- Manipuler les documents le moins possible.

Ne pas



- Tenter de faire ressortir le foulage en frottant un document à l'aide d'un crayon à mine ou toute autre méthode.
- Arracher une feuille de sa tablette.
- Écrire par-dessus un document, ce qui risquerait de produire un nouveau foulage, par exemple sur l'enveloppe de la pièce à conviction.
- Coller d'étiquette directement sur un document. Plutôt, coller l'étiquette sur l'enveloppe ou le sac contenant le document.

CONTENANT RECOMMANDÉ :

Enveloppe matelassée scellée.

ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

- Éviter de comprimer le document portant des écrits latents.
- S'assurer que les documents ne sont pas exposés à l'humidité.

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec le Service des pièces à conviction au ☎ 514 873-2704 au poste 61585 ou par courriel (pieces.lsjml@msp.gouv.qc.ca).

Instruments d'écriture, encre

EXEMPLES :

Stylo-bille, stylo-feutre, encre sur un document.

RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Lien entre l'encre d'un instrument d'écriture et l'encre sur un document.
- Lien entre deux documents à partir de l'encre sur ceux-ci.

MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- Emballer les instruments d'écriture et les documents dans des contenants distincts.
- Manipuler l'instrument d'écriture le moins possible.
- Ne pas coller d'étiquette sur les documents ou instruments eux-mêmes, mais sur leur enveloppe ou sac.

CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Enveloppe.
- Sac en plastique.

ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

- Éviter d'entreposer les documents pour une trop longue période.
- Ne pas exposer les documents au soleil ou à la lumière.

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec le Service des pièces à conviction au 📞 514 873-2704 au poste 61585 ou par courriel (pieces.lsjml@msp.gouv.qc.ca).

Papier

EXEMPLES :

Page d'un livre, feuille d'une tablette, d'un agenda, d'un calendrier, etc.

RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Provenance du papier (livre, tablette, etc.).
- Lien entre deux documents à partir des caractéristiques du papier.

MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- Emballer les documents dans des enveloppes distinctes.
- Manipuler le moins possible (éviter de plier ou d'endommager les documents).
- Ne pas coller d'étiquette sur les documents eux-mêmes, mais sur leur enveloppe ou sac.

CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Enveloppe ou sac scellé.

ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec le Service des pièces à conviction au 📞 514 873-2704 au poste 61585 ou par courriel (pieces.lsjml@msp.gouv.qc.ca).



Débris d'explosion (mélange de gaz ou de vapeur)

EXEMPLES :

Parties de bouteille de propane, de réservoir de gaz naturel, valves, système de chauffage au gaz, etc.

RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

Détermination des causes de l'explosion.

QUANTITÉ MINIMALE :

- Pour les échantillons solides: Envoyer une bonne quantité d'échantillon, si possible. Par exemple, remplir à moitié une canette de quatre litres de débris, de gravier ou de terre ou encore éviter d'envoyer des bouts de tapis de quelques centimètres carrés.
- Pour les échantillons liquides: Envoyer un minimum de 5 ml, si possible.

MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- À la suite d'explosion d'un mélange de gaz ou de vapeur, communiquer avec les spécialistes du Service des explosions du LSJML.
- Explosion résultant d'une accumulation de gaz dans l'air : il est difficile de faire des prélèvements de gaz par les moyens généralement disponibles, il faut alors :
 - Porter des habits et des gants de travail.
 - Identifier une ou des bouteilles ayant contenu du gaz.
 - Vérifier l'étanchéité des conduites de gaz.
 - Vérifier le bon fonctionnement des appareils au gaz impliqués.
 - Prélever les pièces pertinentes.
 - Faire parvenir au LSJML les pièces pertinentes pour examen.
- Explosion résultant d'une accumulation de vapeur dans l'air : il est possible de retrouver le liquide ayant généré ces vapeurs, il faut alors :
 - Porter des habits et des gants de travail.
 - Repérer l'origine du déversement ou du site d'évaporation (le repérage peut se faire à l'odeur; soulever les débris tombés si nécessaire).

- Prélever le liquide lui-même ou le matériel sur lequel a eu lieu le déversement.
- Effectuer un seul prélèvement par contenant.

Ne rien ajouter dans le contenant, ni eau, ni étiquette, ni gant.

CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Pour les pièces solides :
 - Sac en nylon de type « Arson ».
 - Canette métallique propre.
 - Pot en verre de type « Mason ».
- Pour les liquides :
 - Éprouvette en verre (non en plastique).
 - Pot en verre de type « Mason ».
 - Canette métallique.

S'assurer de l'étanchéité du contenant.

ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

- Acheminer rapidement les pièces et les liquides au LSJML.
- Pour les liquides :
 - Les garder au frais si possible et ne pas exposer au soleil ou à la chaleur.
 - Éviter les endroits fermés tels un réfrigérateur ou une armoire non ventilée.
 - Les lois fédérales interdisent l'envoi de liquides inflammables par avion.

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec le Service des pièces à conviction au 📞 514 873-2704 au poste 61585 ou par courriel (pieces.lsjml@msp.gouv.qc.ca).

Explosifs (bombes)

! ATTENTION:

Toute matière explosive pyrotechnique ou pièce susceptible de contenir une matière explosive, les détonateurs électriques, non électriques ou à mèche qui n'ont pas explosés ne peuvent être apportés au LSJML.

Les techniciens en explosifs de la Sûreté du Québec ou du Service de police de la Ville de Montréal sont les seules personnes autorisées à manipuler et à apporter ces types de prélèvements au LSJML après entente préalable avec le spécialiste, si nécessaire.

- Sûreté du Québec - Unité d'urgence : Région Ouest : 450 445-1686 | Région Est : 514 598-4222
- SPVM. - Groupe tactique d'intervention (GTI) : 514 280-3080

EXEMPLES :

Explosif, bombe, mécanisme de mise à feu, débris d'explosion, etc.

RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Identification du type d'explosif.
- Identification du type d'amorce.
- Identification du mécanisme de mise à feu.
- Lien entre divers événements.

QUANTITÉ MINIMALE :

- Émulsion : environ 5 g.
- Tout autre explosif violent, poudre propulsive ou composition pyrotechnique : environ 1 g.

MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- À la suite d'une explosion, d'un appel à la bombe ou de la découverte d'un colis suspect :
 - Délimiter un grand périmètre de sécurité et en assurer la protection.

- Ne pas tenter de neutraliser, de détruire, ni de transporter les explosifs. Communiquer immédiatement avec les techniciens en explosifs de la Sûreté du Québec ou du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) :

- SQ : Région de Montréal : _____ 📞 **450 445- 2788**
Région de Québec : _____ 📞 **514-598-4222**
- SPVM : _____ 📞 **514 280-3080**

CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Sac en nylon de type « Arson ».
- Canette métallique propre.
- Pot en verre de type « Mason ».
- Pour certains explosifs solides (non altérés) : sac de type « Secure-Pak », sac de plastique « Ziploc ».

ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

L'entreposage et le transport des explosifs se font par les techniciens spécialisés en explosifs.

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec le Service des pièces à conviction au 📞 514 873-2704 au poste 61585 ou par courriel (pieces.lsjml@msp.gouv.qc.ca).

Incendie

Débris pour la recherche d'accélération (prélèvement de solides ou de liquides)

! ATTENTION:

Attention à la contamination des prélèvements.

Si des planchers, des armoires, des murs, etc., doivent être découpés, ne pas utiliser de scie à chaîne, mais des hachettes, des ciseaux à bois ou outils électriques (bien nettoyer les outils entre chaque prélèvement).



! ATTENTION:

Ne jamais approcher une génératrice à essence de l'endroit où des prélèvements doivent être exécutés.

Toujours bien nettoyer gants, bottes, outils (pelles et autres outils), entre les prélèvements effectués à différents endroits sur une scène d'incendie.

Toujours bien nettoyer tous ces items après chaque examen de scènes d'incendie.

S'assurer de nettoyer correctement l'extérieur des contenants après les avoir remplis de débris.

Si vous utilisez des gants jetables, ne les jetez pas dans les contenants pour expertise.

Ne pas transvider de pétrole dans un immeuble.

- Prélèvement de liquides :
 - Toujours vérifier s'il y a la présence du contenant ayant servi au transport ou au déversement du liquide inflammable. Si le contenant est retrouvé et qu'il contient du liquide, transvider environ 5 ml de ce liquide dans un contenant recommandé. De plus, si le contenant est étiqueté, envoyer les informations pertinentes au LSJML (type de liquide, nom et marque du produit, composition, photo(s) du contenant). Envoyer le contenant lui-même seulement si nécessaire ou s'il est vide.
 - L'analyse des huiles additives et lubrifiantes (hors-bord, tondeuse, etc.) se fait sur demande.

EXEMPLES :

Terre et sable, papiers et cartons, quarts-de-rond et plinthes, vêtements, cousins et bourrures, tapis et sous-tapis, etc.

RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Présence ou absence d'accélération.
- Identification du type d'accélération.
- Identification des propriétés physico-chimiques de l'accélération lorsque pertinent.

MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- Pour les échantillons solides :
 - Envoyer une bonne quantité d'échantillons, si possible. Par exemple, remplir à moitié une canette de quatre litres de débris, de gravier ou de terre ou encore éviter d'envoyer des bouts de tapis de quelques centimètres carrés.
- Pour les échantillons liquides :
 - Envoyer un minimum de 5 ml, si possible.

À faire

- Repérer l'endroit où le déversement de l'accélération a eu lieu.
- Prélever le liquide lui-même et/ou le matériel sur lequel a eu lieu le déversement (substrat).
- S'assurer de fouiller pour prélever le bon échantillon, c.-à-d. repérer le foyer principal de l'incendie et soulever les débris tombés si nécessaire.
- Effectuer un seul prélèvement par contenant.

Ne pas

- Ajouter quelque chose dans le contenant, ni eau, ni étiquette, ni gant.
- Envoyer de cendres.

QUANTITÉ MINIMALE :

L'ensemble de la pièce.

CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Pour les pièces solides :
 - Sac en nylon de type « Arson ».
 - Canette métallique propre.
 - Pot en verre de type « Mason ».
- Pour les pièces liquides :
 - Éprouvette en verre (non en plastique).
 - Pot en verre de type « Mason ».
 - Canette métallique.

À proscrire:

- Sac à ordures.
 - Sac de plastique de type « Ziploc » ou autre.
 - Sac de type « Secur-Pack ».
 - Tout contenant en plastique ou caoutchouté à l'exception des sacs de type « Arson » en nylon.
 - Sac en papier.
- S'assurer de l'étanchéité du contenant.
 - Ne jamais réutiliser un contenant qui a déjà servi.

ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

- Garder au frais si possible et ne pas exposer le prélèvement au soleil ou à la chaleur.
- Éviter les endroits fermés tels un réfrigérateur ou une armoire non ventilée.
- Les lois fédérales interdisent l'envoi de liquides inflammables par avion.

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec le Service des pièces à conviction au 📞 514 873-2704 au poste 61585 ou par courriel (pieces.lsjml@msp.gouv.qc.ca).

Pièces d'équipement**! ATTENTION:**

Si le problème est complexe, ne rien toucher, et communiquer avec le spécialiste.

La présence d'un court-circuit sur une pièce ou un fil n'est pas en soi une preuve de cause d'incendie.

Faire examiner la scène est souvent plus recommandable que de faire examiner une pièce (éviter de causer des préjudices civils).

EXEMPLES :

Extincteurs chimiques, détecteurs de fumée, boutons de contrôle, appareils électriques, briquets, etc.

RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- État sommaire de fonctionnement et d'usage des pièces.
- Présence de court-circuit.

MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

Quantité minimale :

- Pour les échantillons liquides : minimum de 5 ml, si possible.
- Pour les échantillons solides (substrat) : au moins 5 cm², si possible.

À faire

- Photographier les pièces en place avant de les prélever.
- Prélever toutes les composantes telles quelles sans les actionner ou les endommager davantage.

CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Pièces volumineuses, sales ou tranchantes : boîtes de carton solides.
- S'il n'y a pas de danger de blessure lors de la manutention : sacs en plastique ou en papier.

ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

Emballer la pièce correctement pour éviter tout dommage lors du transport. Si nécessaire, utiliser des enveloppes bulles ou sécuriser la pièce en place dans un contenant approprié à l'aide de papier, papier de soie ou bulle en plastique.

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec le Service des pièces à conviction au 📞 514 873-2704 au poste 61585 ou par courriel (pieces.lsjml@msp.gouv.qc.ca).



Substances chimiques ou inflammables

! ATTENTION:

Toutes sortes de substances peuvent être analysées. Dans le doute, appeler avant de prélever.

Dans certains cas, une très petite quantité d'échantillons peut suffire.

EXEMPLES :

- Huiles minérales : vaseline, huile à moteur, graisses, goudrons, cires.
- Substances délétères : liquides odorants, solvants, herbicides.
- Substances corrosives : acides, bases, oxydants, décapants.
- Aliments : huiles végétales, beurre.
- Tissus : étoffes ou matériaux (inflammabilité).

RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Présence de la substance dans l'échantillon.
- Conditions favorables pour l'ignition spontanée.
- Identification de la substance ou d'une de ses composantes spécifiques.
- Comparaison de la substance avec divers échantillons.
- Évaluation de l'inflammabilité d'une substance ou d'un tissu.

MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

À faire



- Prélever le liquide lui-même, si possible.
- Soumettre le substrat contenant la substance tel quel. Par exemple : chiffon, mouchoir en papier, tissu, cigarette; s'il s'agit d'un mur ou d'un meuble, le découper, si nécessaire.
- Si impossible, essuyer la substance avec un mouchoir en papier ou un écouvillon.
- Envoyer un échantillon non carbonisé dans le cas d'un test d'inflammabilité.

CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Substances corrosives : contenants en verre de type « Mason ».
- Substances chimiques inconnues : contenants en verre de type « Mason » ou éprouvettes en verre.
- Dans le cas d'un test d'inflammabilité, la pièce peut être envoyée dans tout contenant jugé adéquat, si aucune autre évaluation ne doit être faite sur la pièce en question.

À proscrire:



- Sac de plastique de type « Ziploc » ou autre.
- Sac à ordures.
- Sac de papier, enveloppes.
- Sac de type « Secur-Pak ».

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec le Service des pièces à conviction au 📞 514 873-2704 au poste 61585 ou par courriel (pieces.lsjml@msp.gouv.qc.ca).

Médias numériques, fichiers photo ou vidéo

! ATTENTION:

Le LSJML ne réalise pas d'expertises audio.

EXEMPLES :

CD, DVD, clés USB, cartes mémoires, systèmes d'enregistrements vidéo numériques, disques durs externes, disques de type SSD, caméras photo ou vidéo.

RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Capture d'images individuelles provenant de CD/DVD/cartes mémoire/disques dur/clef USB contenant une séquence vidéo.
- Capture d'images individuelles provenant de système de surveillance vidéo.
- Réalisation d'images imprimées à partir de captures numériques (enregistrements) vidéo.
- Éclaircissement d'images sombres et augmentation de la netteté.
- Capture d'image d'un suspect à partir d'un enregistrement vidéo.
- Agrandissements d'images vidéo
- Ralentissement de séquences vidéo
- Amélioration poussée d'images.
- Transposition d'information contenue dans les pièces à conviction en fichiers visualisables.
- Conversion de fichier vidéo à un standard visualisable.
- Récupération d'informations visuelles sur médias dits effacés ou formatés.
- Mise à l'échelle d'images photographiques dans le but d'établir des comparaisons.
- Travail d'interprétation visuelle (nettoyage, insertion et superposition d'images)..

QUANTITÉ MINIMALE :

Une pièce à conviction par demande d'expertise.

MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- Prélever les séquences vidéo ou les fichiers photographiques selon les standards garantissant la plus haute résolution et la meilleure qualité possible d'images.
- Fournir les fichiers vidéo dans leur format natif, accompagnés du/des programmes de lecture du système qui a capturé les fichiers vidéo.
- Si vos techniciens vous ont soumis des conversions des bandes vidéo, veuillez également joindre les pistes originales (fichiers non convertis)
- Si vous n'êtes pas en mesure de créer une copie de travail, saisir le système d'enregistrement (disques durs) contenant les fichiers.

À faire

- Faire parvenir le média d'enregistrement original ainsi que les programmes de lecture natifs au système d'enregistrement ("players")
- Apposer les étiquettes sur les emballages (sacs de plastique, coffrets de DVD, étuis, etc.).
- Indiquer sur la demande d'expertise la date et, surtout, l'heure à la seconde près, à laquelle survient l'événement d'intérêt.

Ne pas

- Coller d'étiquette directement sur le média lui-même.

CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Sac de plastique.
- Étui pour CD/DVD ou carte média.
- Enveloppe capitonnée.
- Carton de renfort.
- Boîte de carton fort.



ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

- Préserver les pièces à conviction de l'humidité et de la chaleur.
- Préserver des champs magnétiques intenses (aimants, solénoïdes).
- Éviter les chocs.

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec le Service des pièces à conviction au ☎ 514 873-2704 au poste 61585 ou par courriel (pieces.lsjml@msp.gouv.qc.ca).

Photographies conventionnelles imprimées, pellicules photographiques

! ATTENTION:

- Le Service de l'imagerie n'émet pas de conclusions sur les demandes de correspondance entre une photo soumise et les images obtenues d'une pièce à conviction analysée. (ex. : demande d'identifier une personne en comparant une photo et l'image d'un suspect apparaissant sur une bande vidéo.)
- Le Service de l'imagerie va par contre tout mettre en œuvre pour présenter les meilleures images finales possibles selon les informations fournies afin de permettre au demandeur d'expertise d'en tirer les conclusions évidentes.

EXEMPLES :

Pellicules photographiques développées ou non, négatif ou positif, tirages photographiques argentiques ou numériques, diapositives, ruban film 8, 16, 35 mm...

RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Amélioration d'images sous ou surexposées.
- Reconstitution d'images endommagées superposées ou surimprimées.
- Numérisation et rehaussement de documents photographiques ou imprimés.
- Caviardage de zones sensibles d'images (masquage d'informations).
- Travail d'assemblage visuel de documents sectionnés, déchirés ou superposables.

- Obtention de tirages photos à partir de pellicules.
- Agrandissement de sections d'images ou de négatifs.

MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- En cas d'incertitude, ne pas tenter d'extirper la pellicule de l'appareil photo. Envoyer le tout tel quel.
- Identifier la marque et le modèle de l'appareil de prise de vue ainsi que sa lentille.
- Porter des gants pour manipuler de vieilles photographies.
- Protéger la surface délicate de chacune des photographies à l'aide d'une feuille de papier intercalaire.

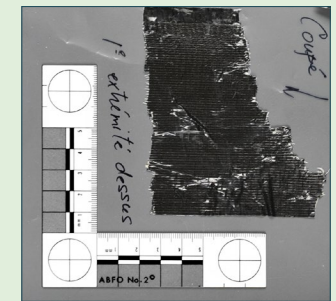
À faire



- Les négatifs doivent être séparés les uns des autres à l'aide d'une feuille de papier blanche ou d'une pochette plastique prévue à cet effet.
- Utiliser une règle équerre approuvée lors de la prise de vue d'objets à documenter à l'échelle. (Crime Sciences Inc. No de catalogue CS-0052 L et CS-0055).



Règle à angle droit de type "Bureau (FBI)"



Règle ABFO, à angle droit

- Celle-ci doit être présente dans l'image au même niveau que la zone d'intérêt.

Ne pas



- Ne pas apposer d'étiquette sur la photo, les pellicules ou directement sur les pièces à conviction.

CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Mettre les cassettes (pellicules) dans des contenants rigides (capsules pour films).
- Protéger les tirages (photographies) dans des enveloppes de papier renforcées avec du carton rigide.
- Placer les pièces dans des sacs de plastique à l'abri de l'humidité.
- Protéger toute pellicule (film) non développé de la lumière (contenant de plastique opaque) et éviter la chaleur.

ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

- Préserver de la lumière, de l'humidité et de la chaleur.
- Conserver les pellicules non développées au réfrigérateur de préférence.

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec le Service des pièces à conviction au ☎ 514 873-2704 au poste 61585 ou par courriel (pieces.lsjml@msp.gouv.qc.ca).

Services photographiques

EXEMPLES :

Pièce à conviction complexe à illustrer, objets à haute réflexions (chrome), matériel délicat ou en décomposition, élément visuel pour lequel des conclusions d'enquête sont importantes, photographie d'un objet qui servira à comparer un autre objet, documentation visuelle d'un objet qui risque de déperir, pièce dont on prévoit faire une démonstration importante à la cour...

RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Prise de vue photographique haute résolution de pièces à conviction.
- Mise à l'échelle d'image photographique dans le but d'établir des comparaisons.
- Impression haute résolution.
- Impression d'images grand format.

- Documentation visuelle complète de pièce à conviction
- Photographie spécialisée.
- Photogrammétrie (rendu 3D) de pièce ou de lieux.



MÉTHODE :

Pour toute question concernant un cas particulier, communiquer avec le Service de l'Imagerie au ☎ 514 873-3301 poste 61583 ou par courriel à : thierry.marcoux@msp.gouv.qc.ca



Corps humain

! ATTENTION:

Le corps est sous la responsabilité du coroner. C'est lui qui décide de l'acheminer ou non au Laboratoire pour autopsie. Une entente entre le Bureau du coroner et le LSJML précise quels cas doivent habituellement être autopsiés dans ses laboratoires ou dans un centre hospitalier. Si le policier enquêteur a des motifs sérieux pour que l'autopsie soit pratiquée au Laboratoire plutôt que dans un centre hospitalier, il doit en discuter avec le coroner.

- Si on veut tenter de prélever les empreintes digitales de l'agresseur sur la peau de la victime ou sur des objets entourant certaines parties du corps, éviter de réfrigérer le corps et en aviser clairement le transporteur, le préposé à la morgue et le personnel du LSJML aux salles d'autopsie.

Pour les cas venant de régions éloignées de Montréal et devant y retourner, le coroner peut demander un rendez-vous prioritaire. Il doit alors téléphoner au Service de la médecine légale du LSJML (et non la morgue) pour faire les arrangements nécessaires.

- Si des expertises d'identification sont nécessaires, le corps doit rester à la morgue de Montréal tant que l'identification n'a pas été établie à la satisfaction du coroner.
- Si des expertises radiologiques de comparaison doivent être faites avec des radiographies faites du vivant de la victime, envoyer les radiographies originales et non des copies.

Les prélèvements effectués en salle d'autopsie seront acheminés, en respectant la chaîne de possession, directement par le personnel des salles d'autopsie aux autres services du LSJML, sans l'intervention des policiers.

Pour toute question concernant un cas particulier, communiquer avec le Service de la médecine légale au ☎ 514 873-3301, ou encore sur le cellulaire de garde des pathologistes : ☎ 514-436-1460, idéalement entre 7h et 19h, à moins de situation urgente.

! IMPORTANT:

Sur sa requête (Formule 1), le coroner doit entre autres :

- Indiquer si l'identité de la victime est confirmée ou non. Si des expertises doivent être effectuées pour confirmer l'identité, indiquer clairement la nature des documents de comparaison qu'il compte envoyer (dossier dentaire, radiographies ante-mortem, etc.) ainsi que leur provenance (nom et adresse du dentiste, de la clinique, de l'hôpital ou de l'institution).
- Inscrire le nom de l'enquêteur, de son service de police et le numéro d'événement.
- Inscrire les motifs de la demande.

Faire parvenir les requêtes d'autopsie avant 7 h si l'on veut que l'autopsie puisse être faite le jour même. À moins d'urgence, les requêtes reçues après 7 h seront traitées le jour ouvrable suivant.

RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Cause probable du décès.
- Moment approximatif du décès si le pathologiste est appelé sur les lieux de l'événement.
- Aide à l'établissement des circonstances du décès.
- Identification d'un cadavre inconnu.
- Description, situation et interprétation des blessures et détermination de leur agent causal.
- Photographies et radiographies du corps.
- Trajectoires des projectiles ou des armes blanches qui ont causé une plaie.
- Maladies préexistantes et leur impact sur les événements ou le décès.
- Prélèvements avec techniques appropriées de sang, de liquides ou matériels biologiques en vue d'expertises post mortem d'alcoolémie, de toxicologie ou de biologie.
- Prélèvements avec techniques appropriées de fibres, de particules, de projectiles et autres corps étrangers en vue d'expertises physiques, chimiques ou balistiques.
- Détermination de la nature humaine versus animale d'ossements ou d'organes retrouvés.

- Aide aux exhumations et à la récupération de corps mutilés ou carbonisés (voir aussi la section Exhumation).

MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- Porter des gants en latex (risque biologique et empreintes digitales sur le corps).
- Se limiter aux manipulations strictement nécessaires sur les lieux.
- Si le pathologiste n'est pas présent sur la scène :
 - Prendre des photos du corps et de son environnement.
 - Mettre les photos dans une enveloppe avec l'inscription « Pour le patho-logue ».
 - Acheminer ces photos au pathologiste (et non au coroner). Elles peuvent être acheminées avec les documents qui accompagnent le cadavre.
- Envoyer le corps tel quel, sans le déshabiller et en limitant les manipulations de celui-ci au strict nécessaire.
- Si nécessaire, envelopper les mains dans des sacs de papier dans le but de les protéger de la contamination et d'éviter la perte d'indices.
- Mettre le corps dans un sac avec un scellé.
- Ne pas prendre les empreintes digitales sur les lieux. Il est préférable que le pathologiste examine le corps avant la prise d'empreintes digitales.
- Sur place, prélever :
 - Les médicaments, drogues ou tout produit ayant pu être avalé ou inhalé par la personne;
 - Tout objet ayant pu servir à infliger des blessures à la victime. Par contre, ces objets et armes ne doivent pas être mis dans le sac mortuaire; il y aurait alors risque de blessures pour les transporteurs de la morgue et le personnel du LSJML.
- Si la victime vient de l'hôpital, récupérer les vêtements et les faire parvenir au LSJML au service approprié (les vêtements peuvent présenter des indices qu'on ne retrouve pas sur le corps).

CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Linceul de plastique (propre). Évitez les linceuls dont le tissu se déchire facilement et adhère aux endroits mouillés (comme les couvertures jaunes à endos absorbant).
- Sac de plastique avec fermeture éclair (propre), avec scellé.

ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

Le Bureau du coroner est responsable de l'entreposage et du transport du cadavre; il a émis des directives à cet effet aux transporteurs.

Dentition (odontologie judiciaire)

Dossier ante mortem ou échantillon pour comparaison à des fins d'identification.

[Recherche de dossiers dentaires pour identification](#)

EXEMPLES :

Radiographies médicales, radiographies dentaires, dossier dentaire, photographies souriantes, modèle d'étude (moulage dentaire), brosse à dents, brosse à cheveux, échantillon sanguin de parents de la victime, etc.

RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

Identification d'un inconnu ou d'une victime dont l'identité n'est que présumée, par comparaison de données retrouvées sur le corps avec des données ante-mortem ; ces données ante-mortem peuvent être un dossier médical ou dentaire (idéalement avec radiographies), avec des échantillons d'ADN appartenant à la victime récupérables à partir d'objets personnels telles brosses à dents ou à cheveux, ou avec l'ADN de parents de sang (idéalement père, mère ou enfants).

MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

Les documents ou échantillons doivent être envoyés au Service des pièces à conviction du LSJML et l'enquêteur doit remplir le formulaire de demande d'expertise via le portail GDE.

- Dans le cas de dossiers médicaux ou dentaires : bien indiquer la provenance de ces documents et les coordonnées du médecin ou dentiste.
- Dans le cas d'échantillon sanguin d'un parent, bien indiquer le lien de parenté.
- S'il s'agit d'un dossier dentaire ante-mortem :
 - La transmission du document original seulement. Si les radiographies sont numériques, elles doivent être stockées sur une clé USB ou un CD par le



dentiste. Aucun imprimé papier des radiographies ne sera accepté (perte de définition trop importante).

- Qu'ils soient numériques ou conventionnels, le transfert de ces items au LSJML doit être accompagné d'une demande via le portail GDE.

CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Dossier dentaire et radiographies dentaires : le dossier dentaire peut être l'original ou une copie, mais les radiographies doivent être originales, soit sur film radiologique, soit sur un support informatique tels une clé USB, un CD ou un DVD. Une copie papier des radiographies imprimées n'est pas acceptable, puisque la résolution est alors insuffisante pour une identification.
- Photographies de personnes souriantes : enveloppe avec renfort de carton.

Exhumation

EXEMPLES :


Exhumation d'un corps d'un cimetière; exhumation d'un corps enterré illégalement dans le but de faire disparaître le cadavre.

RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Sur place, détermination de la position du corps (à partir de repères anatomiques) et récupération du corps sans traumatisme.
- Nature humaine ou animale.
- Confirmation de la version de témoins (délateurs) à partir de trouvailles faites dans la fosse.
- À l'autopsie : voir la section « Corps humains ».

MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- Bien choisir le moment pour l'exhumation en fonction du site (type de sol, inondation de la fosse, température, pluie, moustiques, etc.).
- Avant l'exhumation, recueillir le maximum de renseignements en regard de l'identité présumée du corps enseveli, des circonstances du décès et de la mise en terre (délateurs).
- Se renseigner sur la nature du sol.

- S'assurer d'une bonne équipe pour creuser et obtenir de l'aide mécanisée si possible.
- En général, prévoir l'équipement suivant :
 - Vêtements de travail, gants, bottes.
 - Pelles, pic.
 - Matériel de communication.
 - Planche de bois mesurant environ 1,5 m x 0,5 m.
 - Couvertures solides.
 - Cordage, seaux.
 - Pompe, si nécessaire.
- Exiger la présence d'un photographe.
- La présence du pathologiste est requise pour s'assurer que le corps n'a pas subi de traumatisme au cours du creusage et des fouilles. Pour cela, l'aviser quelques jours auparavant (cellulaire de garde des pathologistes :  514 436-1460).
- La présence d'un anthropologue judiciaire est aussi fortement recommandée.

CONTENANT RECOMMANDÉ :

Voir la section « Corps humain ».

ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

- Le coroner est responsable du transport du cadavre.
- Habituellement, pour éviter que le corps ne se déplace, il est transporté et attaché directement sur la planche de bois avec des câbles.

Morsure

! ATTENTION:

Pour de plus amples renseignements, consulter le manuel des techniques en identité judiciaire de la Sûreté du Québec à la section « Photographie des marques de morsures laissées sur la peau des personnes vivantes et sur les objets », ou téléphoner au Service de la médecine légale du LSJML.

EXEMPLES :

Morsure sur une victime vivante ou décédée ou sur un agresseur; morsure sur des objets ou des denrées.

RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Nature (morsure ou non, par une dentition humaine ou animale).
- Compatibilité ou non entre une morsure et la dentition d'un suspect.
- Inclusion d'un suspect dans la liste de « mordeurs » possibles par comparaison de la dentition de ce suspect avec la morsure.
- Identification des « auto morsures » (morsures faites par la victime sur elle-même).
- Prélèvement possible de l'ADN de l'agresseur à partir de la salive séchée laissée au site de morsure, par écouvillon.

MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- La comparaison de la morsure vue sur la victime et de la dentition d'un suspect doit être faite par un odontologiste; communiquer avec le LSJML.

Ossements

[AVIS concernant le Service d'identification d'ossements](#)

EXEMPLES :

Ossements ou portion d'os, squelette.

RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Identification d'un os.
- Nature humaine ou animale.
- Reconstitution d'un squelette humain et détermination des variantes anatomiques et des os manquants.
- Détermination du sexe, de l'âge, de la race, de la taille d'une personne.
- Présence de maladies anciennes ou récentes ayant laissé des séquelles sur les os.
- Nature des traumatismes sur les os et nature de l'objet causal.
- Période approximative du décès d'une personne trouvée à l'état squelettique (via une expertise par carbone 14 faite par un consultant externe comme le [Laboratoire de radiochronologie](#)).

MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- Squelette presque complet à allure humaine :
 - Aviser le coroner.
 - Contacter un pathologiste judiciaire (cellulaire de garde des pathologistes : 514-436-1460, idéalement entre 7h et 19h, à moins de situation urgente).
 - Photographier sous tous les angles.
 - Envoyer les photos au pathologiste.
- Quelques ossements avec ou sans chair :
 - Aviser le coroner.
 - Porter des gants en latex.
 - Ne pas nettoyer.
 - Emballer dans des contenants propres.
 - Acheminer à la morgue de Montréal aussitôt que possible après que le Bureau du coroner ait été avisé.



- Si l'obtention rapide d'une 1re impression quant à la nature humaine versus animale d'ossements est nécessaire, on peut envoyer par courriel (lsjml-pathologie@msp.gouv.qc.ca) des photographies des spécimens après avoir avisé un pathologiste (via le cellulaire de garde des pathologistes: 514-436-1460, idéalement entre 7h et 19h, à moins de situation urgente); dans ces cas, mettre une règle à côté des spécimens et les photographier sous plusieurs angles, sur un fond neutre (blanc ou bleu), et s'assurer de photographier les articulations, de face.

CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Squelette presque complet à allure humaine : voir la section « Corps humain ».
- Quelques ossements : sac de papier scellé ou boîte en carton.
- Le contenant et son contenu doivent être bien identifiés, à tout le moins avec le numéro d'avis du coroner et le numéro d'événement policier.

ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

- Squelette presque complet à allure humaine : le coroner est responsable du transport.
- Quelques ossements :
 - Les mettre dans un sac étiqueté.
 - S'il reste des tissus en plus des os, réfrigérer le spécimen jusqu'à ce qu'il soit acheminé à la morgue de Montréal. Les os ne doivent pas être laissés dans les frigos du Service des pièces à conviction du LSJML.

Agressions sexuelles

! ATTENTION:

Les informations disponibles dans les documents de la trousse médico-légale (délai entre l'agression et les prélèvements, médicaments ou autres substances consommées, ingestion contre volonté, etc.) ainsi que le résumé de l'événement documenté sur la Demande d'expertises et les pièces à conviction, s'il y a lieu, orientent les recherches toxicologiques dans les milieux biologiques.

EXEMPLES :

- Prélèvements sanguin et/ou urinaire.
- Autres pièces à conviction s'il y a lieu (ex : bouteille, comprimé), voir section « Pièces à conviction ».
- Cheveux si délai long (événement vs prise d'échantillons) ou si aucun prélèvement biologique disponible - frais pris en charge par demandeur.

RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

Identification de substances (alcool, drogues usuelles et d'abus).

MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

Quantité minimale : 4 mL

À faire

- Prélèvements sanguin et urinaire effectués dans un centre désigné pour agressions sexuelles.
- Cheveux prélevés selon les indications indiquées sur la trousse d'analyse disponible au LSJML.

CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Sang : tube en verre à bouchon gris (avec préservatifs).
- Urine : pot de plastique.
- Cheveux : enveloppe fournie dans la trousse d'analyse.

ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

- Contenants bien fermés et étanches.
- Conservation des prélèvements biologiques au frais et sec (~ 4 °C).
- Cheveux maintenus à la température ambiante.

Envoyer au LSJML tous les prélèvements biologiques et autres pièces à conviction accompagnées de la Demande d'expertises (LSJML-32) dûment remplie.

Transport par route ou par train, [cliquer ici](#).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec le Service des pièces à conviction au 📞 514 873-2704 au poste 61585 ou par courriel (pieces.lsjml@msp.gouv.qc.ca).

Appareils de détection d'alcool approuvés

! ATTENTION:

Aucune certification ou recertification ne sera effectuée si le formulaire Demande d'expertises n'est pas rempli.

EXEMPLES :

Certification ou recertification d'un appareil de détection d'alcool (ADA) (inclut la vérification de la fonctionnalité du mécanisme de compensation de la température sur les résultats (3-point calibration)).

RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Nécessité d'entretien (3-point non fonctionnel).
- Certification initiale.
- Recertification annuelle: facture envoyée au corps de police demandeur.

CONTENANT RECOMMANDÉ :

- ADA dans boîtier de protection.

Envoyer au LSJML l'ADA accompagné de la Demande d'expertises (LSJML-32) dûment remplie.

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec le Service des pièces à conviction au ☎ 514 873-2704 au poste 61585 ou par courriel (pieces.lsjml@msp.gouv.qc.ca).

Capacités affaiblies par les drogues et les médicaments (DRE), bris de condition

! ATTENTION:

Le formulaire d'évaluation rempli par l'agent évaluateur (DRE) oriente les recherches toxicologiques dans les milieux biologiques.

Le formulaire doit être rempli, signé et validé pour obtenir le rapport d'expertise en toxicologie.

EXEMPLES :

- 1 ou 2 pots d'urine.
- Autres pièces à conviction s'il y a lieu (ex : coton-tige d'une narine). Voir section « Pièces à conviction ».

RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Identification de substances (drogues usuelles et d'abus).
- Effets des substances.

MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- Quantité minimale : 4 ml.
- Prélèvements d'urine effectués par le suspect en présence d'un policier (DRE) ou saisie d'échantillon urinaire (bris de condition).

CONTENANT RECOMMANDÉ :



Trousse de capacités affaiblies



Contenu de la trousse

- Prélèvement urinaire recueilli (séparé dans 2 pots de plastique – DRE, si possible).
- Pots ensuite mis individuellement dans sac de plastique avec fermoir intégré de type « Ziploc », lesquels sont contenus dans une boîte identifiée (DRE).

ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

- Contenants bien fermés et étanches.
- Conservation des prélèvements biologiques au frais et au sec (~ 4 °C).
- Envoyer au LSJML tous les prélèvements biologiques et autres pièces à conviction accompagnées du formulaire de Demande d'expertises (LSJML-32) dûment remplie.

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec le Service des pièces à conviction au ☎ 514 873-2704 au poste 61585 ou par courriel (pieces.lsjml@msp.gouv.qc.ca).

Pièces à conviction

! ATTENTION:

Ces pièces à conviction peuvent orienter les recherches toxicologiques dans les milieux biologiques, s'il y a lieu, sinon expliquer les effets constatés chez la victime ou les intentions du suspect.

Pour les drogues illicites (stupéfiants), le LSJML n'émet pas de certificat au sens de la loi réglementant certaines drogues et autres substances.

Si des accusations de trafic ou de possession simple sont envisagées, les pièces à conviction doivent être acheminées au Laboratoire de Santé Canada (Longueuil).

Les pièces sont habituellement retournées au corps policier à moins d'avis contraire.

EXEMPLES :

- Herbes.
- Liquide, nourriture.
- Comprimé/capsule, médicament, poudre.
- Seringue, pipe, contenant.
- Vêtement ou autre en lien avec une tentative de meurtre ou d'empoisonnement, soumission chimique, pièces retrouvées lors de décès, d'agression sexuelle ou de conduite avec les capacités affaiblies, etc.

RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Identification de substances (alcools, drogues usuelles et d'abus).

MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- Seringue ou tout objet piquant/tranchant : protéger l'embout avec un dispositif sécuritaire.
- Pièces dans contenant d'origine : emballer chaque contenant séparément, si possible.
- Pièces sans contenant : emballer chaque pièce séparément.

CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Transférer le liquide dans un contenant étanche et bien fermé lorsque contenant original inadéquat.
- Sacs en plastique avec fermoir intégré de type « Ziploc » pour pièces périssables et autres, si possible.
- Contenant en plastique rigide ou autre pour tout objet piquant/tranchant.

ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

- Éviter de mettre les pièces solides en contact avec des liquides.
- Contenants bien fermés et étanches.
- Conservation des prélèvements biologiques au frais et au sec (~ 4 °C).
- Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction accompagnées du formulaire de la Demande d'expertises (LSJML-32) dûment rempli.
- Placer les drogues, comprimés, capsules et médicaments dans un endroit sécuritaire (sous clé).

Transport par route ou par train, [cliquer ici](#).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec le Service des pièces à conviction au 📞 514 873-2704 au poste 61585 ou par courriel (pieces.lsjml@msp.gouv.qc.ca).

Rapports d'opinion

! ATTENTION:

Le résumé de l'événement décrit sur formulaire de la Demande d'expertises (LSJML-32), le rapport de police/événement, le dossier médical/hôpital ainsi que le certificat d'analyse orientent les interprétations, hypothèses et opinions.

EXEMPLES :

- Capacités affaiblies.
- Nature et dangerosité.
- Bris de condition.



RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Description et effets des substances.
- Compatibilité des signes et symptômes avec la substance (drogue usuelle et d'abus) présumée consommée.

DOCUMENTS IMPORTANTS :

- Dossier médical/hôpital, rapport de police/événement incluant signes et symptômes du suspect ainsi que certificat d'analyse de la pièce/substance saisie, s'il y a lieu.

ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

- Envoyer tous les documents accompagnés du formulaire de Demande d'expertises (LSJML- 32) dûment rempli au LSJML, les télécopier directement au Service de la toxicologie au ☎ 514 864-8177, en référant au numéro d'événement ou les transmettre par courriel à l'adresse suivante : lsjml-toxicologie@msp.gouv.qc.ca

Expertises en alcoolémie (rétro-calculs et autres)

! ATTENTION:

Envoyer tous les documents pertinents disponibles accompagnés du formulaire de Demande d'expertises (LSJML-32) dûment rempli au LSJML.

EXEMPLES :

Perte de présomption d'identité : délai de 2 heures expiré, défense d'absorption, consommation post-événement, contenants non approuvés ou autre.

RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

Alcoolémie au moment de l'événement.

DOCUMENTS ESSENTIELS :

- Résultats sur un alcootest approuvé :

- Fiches imprimées.
- Certificat du technicien qualifié.
- Registre d'utilisation de la solution d'alcool-type (sauf DataMaster DMT-C).
- Certificat d'analyse de la solution d'alcool-type.
- Documents de l'enquête policière - heure de l'événement.
- Registre d'utilisation de l'appareil de détection d'alcool approuvé, si utilisé.
- Tout message d'erreur.
- Résultat sur une trousse de prélèvement sanguin :
 - Certificat de l'analyste.
 - Certificat du médecin qualifié.
 - Documents de l'enquête policière - heure de l'événement.
 - Registre d'utilisation de l'appareil de détection d'alcool approuvé, si utilisé.

AUTRES DOCUMENTS UTILES :

- Rapport complémentaire du technicien qualifié.
- Dossier médical (résultat d'alcoolémie).
- Documents de l'enquête policière :
 - Signes et symptômes.
 - Présence d'alcool (volume et teneur en alcool).

Trousses à prélèvement sanguin

! ATTENTION:

Formulaire recommandé pour les cas de capacités affaiblies : certificat du médecin et du technicien qualifié (formulaire SQ-SEC-110).

EXEMPLES :

Deux tubes de sang.

RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Certificat d'analyse de l'alcoolémie (exprimée en mg/100 mL) en vertu de

l'article 258.(1) du Code Criminel.

- Analyse toxicologique pour recherche de drogues usuelles et d'abus, lorsque requis.

MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

Quantité minimale : 4 ml.

Consignes à l'agent de la paix :



Trousse à prélèvement sanguin et son contenu

Note : Les consignes à l'agent de la paix se retrouvent sur la boîte extérieure pré-adressée au LSJML.

- Remettre la trousse au médecin ou technicien en l'informant qu'il doit obligatoirement l'utiliser pour procéder au prélèvement sanguin. Lui rappeler la présence du tampon d'iode qui ne contient pas d'alcool dans la trousse.
- Demander l'autorisation d'assister au prélèvement.
- Après le prélèvement, récupérer la trousse et remplir les sceaux ou étiquettes pour l'identification. L'agent de la paix et le médecin ou le technicien doivent apposer leurs initiales sur chacun des sceaux.
- Sceller les tubes en verre en collant un sceau sur le bouchon de chacun des tubes. S'assurer de ne pas couvrir la partie de l'étiquette où se trouvent l'inscription « 367001 » et la date d'expiration.
- Placer les tubes dans la boîte en styromousse et apposer un sceau à chaque extrémité de celle-ci.
- Remplir le formulaire « Certificat du médecin qualifié » (SQ-SEC-110) immédiatement. Laisser l'original au médecin ou au technicien qualifié, garder les autres copies pour les distribuer aux personnes appropriées.

- Transmettre au LSJML par un mode sécuritaire pour assurer la chaîne de possession :
 - La trousse contenant les deux tubes scellés.
 - La copie jaune du formulaire « Certificat du médecin qualifié ».
 - Remplir la Demande d'expertises (LSJML-32) sur GDE.

Consignes au médecin ou à l'infirmier :

Note: Les consignes au médecin ou à l'infirmier se retrouvent sur la boîte intérieure.

- Utiliser le tampon d'iode dans la trousse.
- Prélever le sang en utilisant la trousse fournie par l'agent de la paix. Bien mélanger le sang avec la poudre contenue dans les tubes « 367001 ».
- Remplir les sceaux en y apposant ses initiales.
- Assister à l'apposition par l'agent de la paix des sceaux sur le bouchon de chaque tube.
- Signer le Certificat du médecin qualifié dûment rempli qui est remis par l'agent de la paix. Garder l'original et lui remettre les copies verte, rose et jaune.
- Le sang est prélevé en utilisant le système « Vacutainer ».

CONTENANT RECOMMANDÉ :

Tube en verre de type BD « 367001 » (contenant approuvé).

ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

- Ne pas exposer la trousse à des températures extrêmes.
- Le transport ne nécessite aucune réfrigération, mais cette dernière est recommandée si la trousse doit être entreposée sur le long terme avant l'envoi. Envoyer la trousse contenant les deux tubes de sang accompagnée du formulaire de Demande d'expertises (LSJML-32) dûment rempli au LSJML.

Transport par route ou par train, [cliquer ici](#).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec le Service des pièces à conviction au ☎ 514 873-2704 au poste 61585 ou par courriel (pieces.lsjml@msp.gouv.qc.ca).



Contenants non approuvés

! ATTENTION:

Le résumé de l'événement décrit sur le formulaire de Demande d'expertises ainsi que tout document pertinent (ex.: rapport de police/événement, dossier médical/hôpital) orientent les recherches toxicologiques dans les milieux biologiques.

EXEMPLES :

- Prélèvement sanguin (sérum/plasma, sang complet), urinaire ou autre (ex: vomissements) provenant de l'hôpital ou autre lieu, en lien avec une tentative de meurtre/empoisonnement, bris de probation, capacités affaiblies, prélèvements ante-mortem, etc.
- Trousse coroner comportant des prélèvements biologiques (ex : liquide oculaire, sangs fémoral et cardiaque, urine), si disponible.
- Cheveux si empoisonnement suspecté - frais pris en charge par demandeur.

RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Identification de substances (drogues usuelles et d'abus).
- Effets des substances.

MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

Quantité minimale : 4 ml.

- Prélèvements biologiques effectués en centre hospitalier ou autre lieu, selon le cas.
- Cheveux prélevés selon indications sur la trousse d'analyse disponible au LSJML.

CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Prélèvement sanguin, tube en verre.
- Urine et autre milieu biologique : pot de plastique.
- Prélèvements mis individuellement dans des sacs en plastique avec fermoir intégré de type « Ziploc ».

- Cheveux : enveloppe fournie dans la trousse d'analyse.

ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

- Contenants bien fermés et étanches.
- Conservation des prélèvements biologiques au frais et au sec (~ 4 °C).
- Cheveux maintenus à la température ambiante.
- Envoyer au LSJML tous les prélèvements biologiques accompagnés du formulaire Demande d'expertises (LSJML-32) dûment rempli.

Transport par route ou par train, [cliquer ici](#).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec le Service des pièces à conviction au 📞 514 873-2704 au poste 61585 ou par courriel (pieces.lsjml@msp.gouv.qc.ca).

Protocole relatif aux prélèvements post-mortem pour analyses toxicologiques

OBJETS :

Préciser les prélèvements nécessaires dans les cas où une autopsie est effectuée.

Dans le but de garantir la chaîne de possession et d'assurer le transfert complet des informations au Service de la toxicologie :

- Acheminer toutes les informations pertinentes reliées à la nature du cas, l'histoire, la prise de médicaments et l'exposition de la victime à des produits toxiques ou industriels. Dans les cas de décès en milieu hospitalier, centre de détention ou en centre de soins, le dossier médical devrait être accessible pour consultation, afin de faciliter les recherches toxicologiques et par conséquent mieux répondre aux demandes des coroners.
- Tous les prélèvements biologiques sont détruits environ 5 ans après la date de rédaction du rapport d'expertise, à moins qu'un avis n'ait été reçu du responsable du dossier (coroner, pathologiste, enquêteur, procureur).

PRÉLÈVEMENTS À LA SUITE D'UNE AUTOPSIE :

- Prélèvements standards essentiels pour recherches toxicologiques générales incluant les drogues usuelles et d'abus.
- NOTE : Le tube de plastique conique de 50 ml de marque Sarstedt avec jupe, code # 62.559.001, doit être utilisé lorsque mentionné.

MATRICE	CONTENANT	QUANTITÉ
Sang périphérique (fémoral, axillaire ou autre)	Tube de 10 ml contenant : fluorure de sodium (100 mg) et oxalate de potassium (20 mg)	Au plus 10 ml
Liquide oculaire	Tube de 10 ml contenant : fluorure de sodium (100 mg) et oxalate de potassium (20 mg)	Les deux yeux
Sang cardiaque et/ou d'autres cavités	Pot de plastique contenant : fluorure de sodium (400 mg) et oxalate de potassium (100 mg)	Au plus 40 ml
Contenu gastrique	Pot de plastique approprié	Totalité
Urine	Pot de plastique approprié	Totalité
Foie (lobe droit)	Pot de plastique approprié	Environ 25-50 g

* Aliquot du volume total prélevé et homogénéisé. Noter le volume total.

- Lorsque les matrices mentionnées ci-haut ne sont pas disponibles, les substituer (si possible) par les matrices suivantes :

MATRICE ABSENTE	MATRICE DE SUBSTITUTION	CONTENANT	QUANTITÉ
Sang périphérique	Organe(s) (en ordre de préférence: foie, rate et/ou reins)	Tube de plastique conique	~ 50 g
Liquide oculaire	Non substituable	Sans objet	Sans objet
Sang cardiaque	Organe(s) (en ordre de préférence: foie, rate et/ou reins)	Tube de plastique conique	~ 50 g
Contenu gastrique	Non substituable	Sans objet	Sans objet
Urine	Vésicule (et son contenu)	Tube de plastique conique	Totalité**

** Dans les cas de vésicule biliaire sous tension, utiliser un pot à bouchon jaune.

- Dans les situations particulières suivantes, des matrices supplémentaires seront récupérées par l'assistant-pathologiste :

SITUATION	MATRICE SUPPLÉMENTAIRE	CONTENANT	QUANTITÉ
Recherche de substance volatile	Cerveau et poumons	Pot de verre fermé hermétiquement	~ 50 g de chaque organe
Recherche d'usage chronique ou antérieur d'une substance	Cheveux	Enveloppe de papier	Mèche du vertex postérieur
Recherche de substance de voie d'absorption parentérale	Peau (site d'injection et peau contrôle)	Tube de plastique conique	Ellipse cutanée
Recherche de cyanure	Rate	Tube de plastique conique	~ 50 g
	Foie et reins	Tube de plastique conique	~ 50 g de chaque organe
Recherche de métaux lourds	Cheveux	Enveloppe de papier	Mèche du vertex postérieur



	Ongles des pieds	Tube de plastique conique	Tous
--	------------------	---------------------------	------

Sang fémoral

- Le sang fémoral est utilisé pour l'analyse de l'alcool éthylique. Il est valable en autant que la région ne soit pas traumatisée ni contaminée par des micro organismes susceptibles de néoformer l'alcool éthylique.
- Le sang fémoral est aussi le prélèvement de choix pour la quantification puis l'interprétation des résultats des drogues et des médicaments puisque leurs concentrations sont celles qui, en général, se rapprochent le plus souvent des concentrations ante-mortem.

Liquide oculaire

- Le liquide oculaire sert principalement à confirmer l'alcoolémie: il est particulièrement important pour vérifier la possibilité de néoformation d'alcool éthylique, celui-ci étant peu propice.
- De plus, il est utile pour établir un tableau d'hyperglycémie, d'acidocétose ou déséquilibre électrolytique au moment du décès, et peut être utilisé lors du dépistage de certaines drogues ou autres conditions/états.

Sang cardiaque

- Prélevé des cavités cardiaques mélangées. Ce sang est le spécimen de référence en toxicologie judiciaire : il sert au dépistage général.

Contenu gastrique

- Vu sa nature non homogène, la totalité doit être prélevée. Son analyse permet d'évaluer approximativement la quantité de substances résiduelles non absorbées et, dans certains cas, en absence d'autres prélèvements, dépister certaines substances circulantes resécrétées dans l'estomac.

Urine

- Pour des raisons d'homogénéité, la totalité de l'urine doit être prélevée: elle sert également au dépistage général (milieu d'élimination). De plus, son analyse facilite l'identification de certains métabolites (produit de transformation par l'organisme) permettant de confirmer l'absorption de certaines drogues (ex.: acétylmorphine suggérant l'utilisation d'héroïne).
- Elle peut aussi, en l'absence de liquide oculaire, servir à confirmer l'alcoolémie ou une hyperglycémie. Elle peut finalement permettre d'identifier des substances qui ont été consommées antérieurement lorsqu'il y a un délai entre l'événement et la prise d'échantillons (ex : survie à l'hôpital avant le décès, agression sexuelle).

Empreintes latentes

Le LSJML ne réalise aucune expertise sur les empreintes latentes.

Les pièces à conviction destinées uniquement à la révélation d'empreintes digitales latentes ne doivent pas être acheminées au LSJML.

- Si ces pièces proviennent de la Sureté du Québec, veuillez communiquer avec leur Service d'identité judiciaire au ☎ 514 596-7697.
- Dans le cas contraire, veuillez communiquer avec le Service d'identité judiciaire de votre corps de police.
- Lorsque de l'ADN et des empreintes latentes doivent être recherchés sur des pièces à conviction, la première analyse à être effectuée doit être celle de l'ADN.
- Lorsque de l'ADN, des analyses en Documents (écrits latents - foulage et/ou analyses d'écrits manuscrits) et des empreintes latentes doivent être recherchées sur des pièces à conviction, la première analyse à être effectuée doit être celle de l'ADN et la seconde doit être en Documents. Les techniques utilisés pour la révélation d'empreintes digitales détruisent le foulage présent sur un document.
- Si d'autres expertises sur les pièces à conviction outre l'ADN sont nécessaires, le demandeur doit contacter au préalable un professionnel du service visé afin de valider la séquence des expertises à effectuer.
- Les pièces à conviction provenant de la Sûreté du Québec où la révélation d'empreintes latentes est requise, doivent être accompagnées du formulaire SQ-O-309.

ACHEMINEMENT DES PIÈCES À CONVICTION

! ATTENTION:

Prévention des risques liés à la manipulation des matières dangereuses

Emballer les pièces afin de minimiser les risques d'infection lors du transport et de la réception.

Aviser le SPAC par téléphone (☎ 514-873-2704 p.61585) ou en inscrivant l'information sur le bon d'expédition si :

- Les pièces sont infectées;
- La victime ou l'accusé est reconnu comme étant porteur d'une maladie infectieuse tels le VIH, l'hépatite B ou C, la tuberculose;
- La victime ou l'accusé appartient à un groupe à risque pour les maladies mentionnées ci-dessus;
- L'arme à feu n'a pu être sécurisée ou vous n'avez pu vous en assurer.

Le LSJML se réserve le droit de retourner une pièce si elle présente un risque pour la sécurité. Consulter la section [Pièces à conviction non recevables par le LSJML](#) pour connaître les pièces non traitées.

Pour plus d'informations sur l'emballage et l'étiquetage des pièces à conviction à risque, consulter le [Guide des pièces à conviction](#) ou communiquer avec le SPAC au ☎ 514 873-2704 au poste 61585.

MOYENS D'ACHEMINEMENT DES PIÈCES À CONVICTION

Coller une étiquette LSJML-25 (fournie par le SPAC) sur l'emballage de chaque pièce à conviction et faire une demande d'expertise sur le [portail web GDE](#).

Acheminer rapidement les pièces selon l'un des moyens suivants:

1. Au service des pièces à conviction (SPAC) :
 - Lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h;
 - Vendredi de 8h30 à 12h.

2. Au dépôt du LSJML (sous-sol) :

- 24h/24h déposer les pièces dans les frigos ou les casiers. Si ces derniers sont pleins, repasser le prochain jour ouvrable.

3. Par courrier ou messagerie :

- Les pièces à conviction doivent être solidement et sécuritairement emballées;
- Certaines pièces (trousse d'agression sexuelle, trousse d'urine, trousse de capacités affaiblies, etc.) doivent être gardées au frais : l'utilisation de sachets de glace est suggérée. Inscrive « À réfrigérer » ou « Garder au froid » sur l'emballage;
- Joindre une copie du formulaire de la demande d'expertise (LSJML-32) avec les pièces et envoyer à l'adresse suivante:

LSJML- SPAC

Édifice Wilfrid-Derome

1701, rue Parthenais, 12^e étage

Montréal (Québec) H2K 3S7

PIÈCES LOURDES OU DE GRANDE TAILLE

Aviser le personnel du LSJML avant d'envoyer une telle pièce ou boîte (autre que les armes à feu dans des boîtes conformes).

Dans le cas d'expédition, faire des arrangements spéciaux avec les services de livraison pour les pièces ne pouvant entrer dans les boîtes ainsi que pour les pièces et les boîtes pesant plus de 25 kg.



PIÈCES À CONVICTION NON RECEVABLES PAR LE LSJML

Ossements

Les ossements sont considérés comme une partie d'un cadavre. Le coroner doit être avisé et selon ses directives, prendre les dispositions pour acheminer les ossements à la morgue.

Aucun ossement ne doit parvenir au Service des pièces à conviction du LSJML.

Aucune demande GDE n'est nécessaire puisque c'est le Bureau du coroner qui traitera ces dossiers.

Morgue de Montréal :

Édifice Wilfrid-Derome
1701, rue Parthenais, RC
Montréal (Québec) H2K 3S7
Téléphone : 📞 1 888 CORONER, poste 1
Télécopie : 📠 514 873-6792

Drogues

Si la demande d'analyse de drogue est faite dans le but de porter des accusations en matière de possession de substances illicites, celle-ci doit être traitée par Santé Canada au [Service d'analyse des drogues \(SAD\)](#).

Aucune drogue ne doit parvenir au Service des pièces à conviction du LSJML.

Santé Canada
Service d'analyse des drogues
1001, rue Saint-Laurent Ouest
Longueuil (Québec) J4K 1C7
Commis : 📞 450-928-4046
Gestionnaire : 📞 450-928-4027

Substances inconnues

Les substances inconnues sont soumises à un protocole strict avant d'être admises au LSJML.

Pour connaître les processus d'entrée des substances inconnues et accéder, lorsque requis, au formulaire obligatoire, [consultez l'information](#) sur les substances inconnues dans l'onglet *Acheminement des pièces à conviction* dans le portail GDE ou référez-vous à la page 65.

En cas de doute, contacter un professionnel en chimie avant de vous présenter au LSJML : lsjml-chimie@msp.gouv.qc.ca

RETOUR DES PIÈCES À CONVICTION

Expertise terminée au LSJML

Les pièces à conviction sont généralement retournées au demandeur après l'expertise selon les deux façons suivantes:

1. Clients fréquents: au service des pièces à conviction (SPAC)
 - Lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h;
 - Vendredi de 8h30 à 12h.
2. Clients non fréquents: par courrier ou messagerie :
 - L'expédition des pièces se fait par les services de messagerie Purolator ou Dicom.

Expertise terminée au LSJML avec une demande de révélation d'empreintes latentes

Avec formulaire 309 :

- La pièce à conviction est récupérée par l'agent de liaison du SIJ de la SQ.

Sans formulaire 309 :

- L'enquêteur est avisé par le professionnel du LSJML et la PAC est gardée au SPAC pendant un mois avant d'être retournée au transmetteur/enquêteur.

Retour des pièces à conviction au LSJML pour d'autres expertises suite à une demande de révélation d'empreintes latentes

Au moment où une pièce à conviction retourne à nouveau au LSJML, une nouvelle demande d'expertise GDE doit être faite, et ce, même si cette pièce a déjà été traitée au LSJML.

Pièces à conviction provenant du Grand Nord du Québec

Les pièces à conviction qui proviennent du Grand Nord du Québec sont, généralement, retournées aux clients via la messagerie Postes Canada.

ANNULATION D'UNE DEMANDE D'EXPERTISE

Transmettre les demandes d'annulation d'expertise selon l'une des façons suivantes:

1. [Portail GDE](#).
2. Courriel : remplir et joindre le formulaire [Annulation de demande d'expertise](#) à pieces.lsjml@msp.gouv.qc.ca
3. Télécopieur : remplir le formulaire [Annulation de demande d'expertise](#) et acheminer par télécopieur au 📠 514-873-2651.

DESTRUCTION DE PIÈCES À CONVICTION

Sauf exception, le LSJML ne détruit aucune pièce à conviction.

Les pièces à conviction sont toujours retournées aux demandeurs.

Dans le cas où la destruction de la pièce à conviction est requise, communiquer avec le professionnel en charge de votre dossier et transmettre le [formulaire de demande de destruction de pièce](#) par courriel (pieces.lsjml@msp.gouv.qc.ca) ou par télécopieur au 📠 514-873-2651.



PROTOCOLE À SUIVRE POUR L'ADMISSION DE SUBSTANCES INCONNUES AU LSJML

Les substances inconnues sont soumises à un protocole strict avant d'être admises au LSJML.

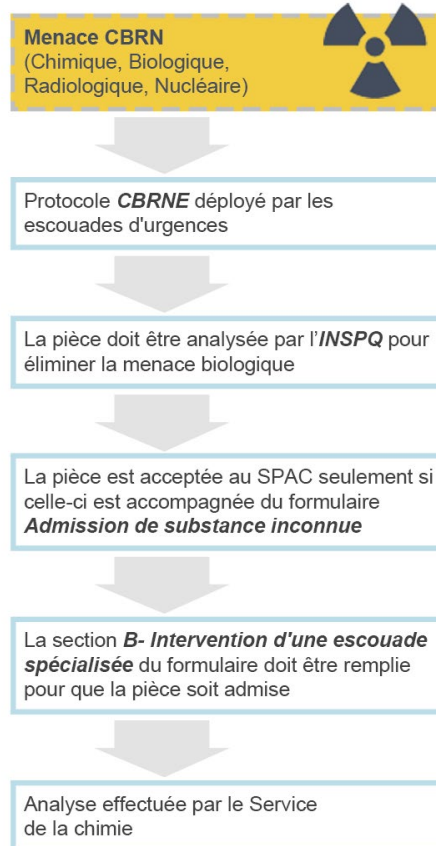
Pour connaître les processus d'entrée des substances inconnues et accéder, lorsque requis, au formulaire obligatoire, cliquer sur une des options suivantes.

En cas de doute, contacter un professionnel en chimie avant de vous présenter au LSJML : lsjml-chimie@msp.gouv.qc.ca

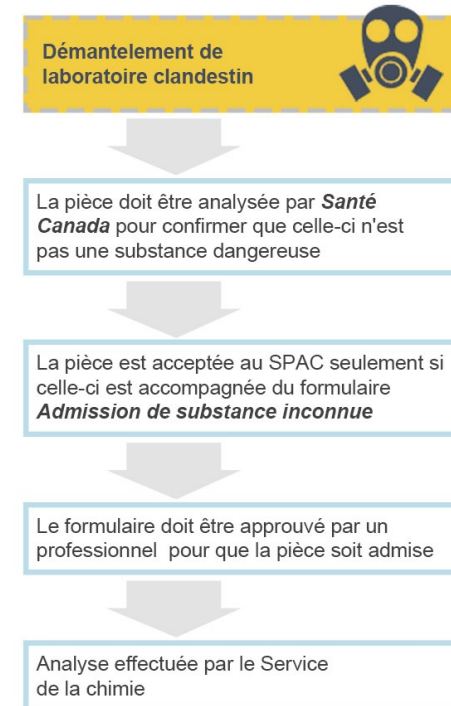
Substance en lien avec une mort suspecte, une intoxication ou une surdose (Drogue)



Menace CBRN (Chimique, Biologique, Radiologique, Nucléaire)



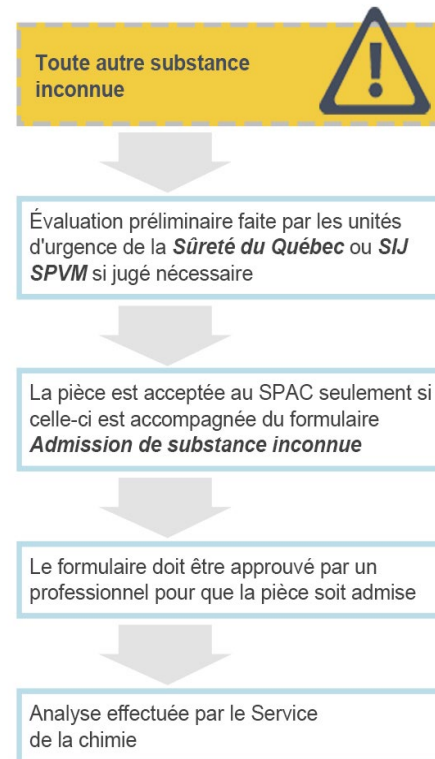
Démantèlement de laboratoire clandestin



Substances explosives



Toute autre substance inconnue





POUR COMMUNIQUER AVEC
LE LABORATOIRE DE SCIENCES JUDICIAIRES ET DE MÉDECINE LÉGALE


Du lundi au vendredi, pour toutes les demandes générales, adressez-vous, de 8h30 à 16h30 au:


Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale

Ministère de la Sécurité publique

1701, rue Parthenais, 12^e étage


Montréal (Québec) H2K 3S7

 514 873-2704

 514 873-4847

 lsjml@msp.gouv.qc.ca






Hors des heures de bureau (URGENCES), appelez au  514 873-2704 (relève téléphonique) qui acheminera vos appels aux personnes concernées.

SERVICES :


Biologie/ADN _____		514 873-2704 _____		514 864-9992
Balistique _____		514 873-2704		
Chimie _____		514 873-2704		
Documents _____		514 873-2704		
Imagerie _____		514 873-2704		
Explosions _____		514 873-2704		
Médecine légale _____		514 873-3301 p.61695		
Pathologiste de garde _____		514 436-1460		
<ul style="list-style-type: none"> • Scène de crime/urgence; 24 heures par jour, 7 jours sur 7 • Expertise ossement trouvé; 7h à 19h, 7 jours sur 7 				
Toxicologie _____		514 873-2704		

SERVICE DES PIÈCES À CONVICTION (SPAC):

 514 864-9992 _____  514 873-2704 p.61585 _____  pieces.lsjml@msp.gouv.qc.ca

Heures d'ouverture du SPAC: Lundi au jeudi: 8h30 à 12h00, 13h00 à 16h00 et le vendredi: 8h30 à 12h00

- Le SPAC est accessible par le sous-sol du 1700, rue Fullum, et se situe au 13^e étage.

Pour les détails d'acheminement des pièces à conviction au LSJML _____  [Consultez la fiche d'information des pièces à conviction](#)

DOSSIERS NON RÉSOLUS:

Informations de contact _____  [Consultez la liste des personnes en charge au LSJML et au Bureau du coroner](#)

INFO-GDE:

Gestion des demandes d'expertises _____  514 873-3301 p.61554 _____  info.gde@msp.gouv.qc.ca

FORMATION À LA CLIENTÈLE:

Pour connaître l'offre de service en matière de formation _____  514 873-2704 _____  lsjml@msp.gouv.qc.ca

CONVERSION D'UNITÉS MÉTRIQUES ET IMPÉRIALES

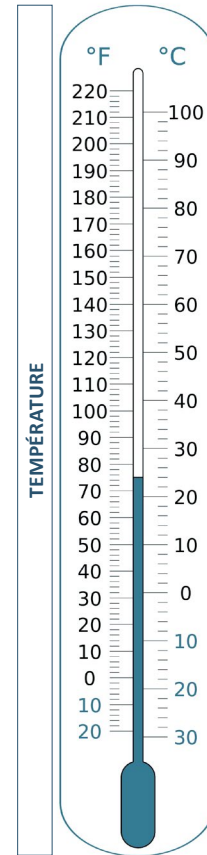


SUPERFICIE	Système métrique		Imperial
	1 centimètre carré [cm2]	100 millimètres carré	0.001076391 pied carré
1 mètre carré [m2]	10000 centimètres carré	1.19599004630 verge carré	
1 hectare [ha]	10000 mètres carré	2.47105381467 acres	
1 kilomètre carré [km2]	100 hectares	0.38610215854 mile carré	
Imperial		Système métrique	
1 pouce carré [po2]		6.4516 centimètres carré	
1 pied carré [pi2]	144 pouces carré	0.09290303999 mètre carré	
1 verge carré [vg2]	9 pieds carré	0.83612736 mètre carré	
1 acre	4840 verges carré	4046.8564224 mètres carré	
1 mile carré	640 acres	2.589988110336 kilomètres carré	

LONGUEUR	Système métrique		Imperial
	1 millimètre [mm]		0.03937007874 pouce
1 centimètre [cm]	10 millimètres	0.3937007874 pouce	
1 mètre [m]	100 centimètres	1.09361329833 verge / yard	
1 kilomètre [km]	1000 mètres	0.62137119223 mile	
Imperial		Système métrique	
1 pouce [po]		2.54 centimètres	
1 pied [pi]	12 pouces	0.3048 mètre	
1 verge [vg]	3 pieds	0.9144 mètre	
1 mile	1760 verges ou yards	1.609344 kilomètre	

POIDS ET MASSES	Système métrique		Imperial
	1 milligramme [mg]		0.01543209876 grain
1 gramme [g]	1000 milligrammes	0.03527399072 once	
1 kilogramme [kg]	1000 grammes	2.20458553791 livres	
1 tonne [t]	1000 kilogrammes	0.98418997228 tonne impériale	
Imperial		Système métrique	
1 once [oz]	437.4922839506173 grains	28.3495 grammes	
1 livre [lb]	16 onces	0.4536 kilogramme	
1 stone	14 livres	6.35 kilogrammes	
1 tonne impériale	20 quintaux anglais	1.016064 tonne	

VOLUMES	Système métrique		Imperial
	1 centimètre cube [cm3]		0.06102361003 pouce cube
1 décimètre cube [dm3]	1000 centimètres cube	0.03531458914 pied cube	
1 mètre cube [m3]	1000 décimètres cube	1.30794774594 verge cube	
1 litre [l]	1 décimètre cube	1.75975011548 pinte	
1 hectolitre [hl]	100 litres	21.9968764435 gallons	
Imperial		Système métrique	
1 pouce cube [po3]		16.3871 centimètres cube	
1 pied cube [pi3]	1728 pouces cube	0.0283169088 mètre cube	
1 once liquide [oz liq.]		28.413125 millimètres	
1 pinte [pt Imp.]	20 onces liquides	0.5682625 litres	
1 gallon [gal Imp. ou gal GB]	8 pintes	4.5461 litres	



DIMENSIONS	Fraction	Décimale	mm
	1/16	0,0625	1,59
1/8	0,125	3,18	
5/32	0,1562	3,97	
3/16	0,1875	4,76	
1/4	0,2500	6,35	
5/16	0,3125	7,94	
3/8	0,3750	9,53	
1/2	0,5000	12,70	
9/16	0,5625	14,29	
5/8	0,6250	15,88	
11/16	0,6875	17,46	
3/4	0,7500	19,05	
13/16	0,8125	20,64	
7/8	0,8750	22,23	
15/16	0,9375	23,81	
1	1	25,40	

Conversion des °C en °F	
°F = (°C x 1,8) + 32	
Conversion des °F en °C	
°C = (°F - 32) ÷ 1,8	

Pression	
1 kPa	0,145 lb/po ² [psi]
1 MPa	145 lb/po ² [psi]
1 bar	14,50 lb/po ² [psi]
1 bar	9,8 N/cm ²
1 lb/po ² [psi]	0,069 bar
1 lb/po ² [psi]	6,897 kPa

Force	
1 hp	745,7 Watts
1 lb/pied	4,448 N [Newton]
1 kN	1000 N
1 lb/pied	4,45 N

Imperial	Métrique
4 pieds 0 pouce	121.92 cm
4 pieds 1 pouce	124.46 cm
4 pieds 2 pouces	127.00 cm
4 pieds 3 pouces	129.54 cm
4 pieds 4 pouces	132.08 cm
4 pieds 5 pouces	134.62 cm
4 pieds 6 pouces	137.16 cm
4 pieds 7 pouces	139.70 cm
4 pieds 8 pouces	142.24 cm
4 pieds 9 pouces	144.78 cm
4 pieds 10 pouces	147.32 cm
4 pieds 11 pouces	149.86 cm
5 pieds 0 pouce	152.40 cm
5 pieds 1 pouce	154.94 cm
5 pieds 2 pouces	157.48 cm
5 pieds 3 pouces	160.02 cm
5 pieds 4 pouces	162.56 cm
5 pieds 5 pouces	165.10 cm
5 pieds 6 pouces	167.64 cm
5 pieds 7 pouces	170.18 cm
5 pieds 8 pouces	172.72 cm
5 pieds 9 pouces	175.26 cm
5 pieds 10 pouces	177.80 cm
5 pieds 11 pouces	180.34 cm
6 pieds 0 pouce	182.88 cm
6 pieds 1 pouce	185.42 cm
6 pieds 2 pouces	187.96 cm
6 pieds 3 pouces	190.50 cm
6 pieds 4 pouces	193.04 cm
6 pieds 5 pouces	195.58 cm
6 pieds 6 pouces	198.12 cm
6 pieds 7 pouces	200.66 cm
6 pieds 8 pouces	203.20 cm

ÉDIFICE WILFRID-DEROME
1701, rue Parthenais, 12^e étage
Montréal, Québec H2K 3S7

Téléphone : 514 873-2704
Télécopieur : 514 873-4847



Courrier électronique : lsjml@msp.gouv.qc.ca
Site internet : www.securitepublique.gouv.qc.ca/lsjml